

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Programme d'Investissements pour les Forêts

Mission Conjointe – Aide Mémoire

Kinshasa, 21 au 27 février, 2011

1.- Contexte de la mission

1.1 Le Fonds d'Investissement Climat (CIF) mis en place par les Banques Multilatérales de Développement, vise à promouvoir la coopération internationale sur le changement climatique et à appuyer les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Deux fonds fiduciaires ont été créés dans le cadre de CIF: (i) le Fonds de Technologie Propre (CTP) qui appuie les projets et programmes permettant d'assurer la démonstration, le déploiement et le transfert des technologies à faibles émissions de carbone; (ii) le Fonds Stratégique pour le Climat (FSC) qui finance les programmes et projets assurant la promotion des approches innovantes au changement climatique. Le FSC dispose de trois programmes en son sein: le Programme Pilote pour la Résilience Climatique (PPCR), le Programme d'Investissement pour les Forêts (PIF) et le Programme Progressif des Energies Renouvelables pour les Pays à Faibles Revenus (SREP).

1.2 L'objectif du Programme d'Investissement pour les Forêts (PIF) est de mobiliser les politiques, les mesures et les financements substantiellement croissants en vue de faciliter la réduction de la déforestation et de la dégradation forestière et de promouvoir la gestion durable des forêts (REDD+). Le PIF ne pourra pas en soi offrir les mesures incitatives nécessaires pour réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre, mais pourra permettre aux pays pilotes de tirer profit des mesures incitatives si elles sont mises en œuvre dans le cadre d'un mécanisme adopté par la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, qui assure la promotion et la valorisation du secteur forestier, comme le mécanisme REDD+ en discussion actuellement.

1.3 La République Démocratique du Congo (RDC) a été sélectionnée en juin 2010 comme un des 8 pays pilotes du PIF. La sélection de la RDC comme pays pilote pour le PIF tient compte de son état d'avancement dans le processus de 'préparation à la REDD', ce qui est démontré par le fait que la République Démocratique du Congo est le premier pays du Bassin du Congo à disposer d'un Plan National de Préparation (RPP) approuvé par le FCPF (*Forest Carbon Partnership Facility*). Le processus de préparation du R-PP a assuré la participation et l'implication des acteurs concernés par la déforestation et la dégradation forestière, notamment les peuples autochtones et des communautés locales. Le R-PP propose une feuille de route jusqu'à 2012 pour la création des capacités institutionnelles et techniques qui permettraient à la RDC de participer dans un mécanisme REDD+ international. Bien plus, il est de l'avis général que la mise en œuvre des investissements PIF en RDC générera des leçons importantes pour les autres pays de la région. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a confirmé son intérêt à participer dans le programme en



envoyant en juillet 2010, une lettre au Comité du PIF ainsi que le questionnaire dûment complété. En novembre 2010, le Sous-comité PIF avait décidé d'allouer à la RDC, un financement de 40 à 60 millions USD dans le cadre de son programme d'investissement pour les forêts.

1.4 Une **mission de cadrage** du PIF, composée des représentants des BMDs (BM, BAD et SFI), ainsi que des membres observateurs (Norvège et Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo), s'est tenue à Kinshasa du 18 au 19 novembre 2010. L'objectif de la mission de cadrage était d'initier le dialogue avec le gouvernement et les principales parties prenantes pour planifier toutes les activités de préparation du Plan d'Investissement PIF. Plus spécifiquement, la mission était censée : (i) discuter les buts poursuivis par le programme du PIF, ses bénéficiaires et modalités de mise en œuvre en RDC de manière à assurer une compréhension et une vision communes du PIF auprès de toutes les parties prenantes en RDC; (ii) discuter comment le PIF s'insère et appuie le processus de préparation à la REDD en RDC, entamé depuis 2009 avec le soutien des programmes FCPF et ONU-REDD ; (iii) discuter avec les parties prenantes les types d'activités qui pourraient être incorporées dans le programme d'investissement du PIF en RDC, en prenant en compte le processus de préparation de la Stratégie Nationale REDD+ en cours; et (iv) élaborer les Termes de Référence pour la mission conjointe. La mission de cadrage a permis la mise à niveau des membres de la mission et des partenaires nationaux sur l'état d'avancement de la préparation de la RDC à la REDD, les objectifs et fonctionnement du PIF, ainsi que son rôle dans le processus REDD congolais.

2. Objectifs de la mission

2.1 L'**objectif principal** de la mission est d'appuyer la RDC dans la préparation du Plan d'Investissement PIF. Ce Plan devra remplir les critères d'investissements et priorités du PIF, répondre aux priorités nationales et être préparée d'une façon collaborative et participative, notamment en impliquant les représentants des communautés locales et peuples autochtones. La mission a clarifié tout au début que son objectif n'est pas de valider le plan, mais plutôt de faciliter la compréhension des directives du PIF dans le cadre de l'élaboration du Plan d'investissement.

2.2 Les **objectifs spécifiques** de la mission sont les suivants: i) examiner dans quelle mesure les recommandations de la mission de cadrage ont été observées ; ii) examiner la version préliminaire du Plan d'Investissement et la discuter avec le gouvernement et les autres parties prenantes en vue de sa finalisation pour soumission auprès du sous-comité du PIF; iii) discuter des modalités de financement du PIF, le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre des Programmes, ainsi que les mécanismes possibles pour la gestion des fonds PIF, y compris le rôle du Fonds National REDD+ (en discussion actuellement); iv) discuter avec les parties prenantes leurs préoccupations et attentes par rapport au Plan d'Investissement PIF, notamment avec les membres de la société civile nationale et représentants des peuples autochtones ; v) discuter du suivi du Plan d'investissement PIF et de ses programmes, le lien avec le cadre logique du PIF et avec le système MRV (Monitoring, Reporting et Vérification) national ; vi) échanger avec les membres du Comité National REDD et du Comité Interministériel REDD sur leur vision de la REDD+ et leur rôle dans la Préparation du Plan d'Investissement PIF ; vii) réaliser une visite de terrain au projet de reboisement « Ibi Bateke », projet qui génère des bénéfices importants, y compris du charbon de bois durable, du manioc cultivé entre les rangées d'arbres ainsi que des crédits carbone vendus sur les marchés internationaux.



2.3 La mission a été reçue par Monsieur Albert Likunde, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT) et la restitution des conclusions de la mission s'est déroulée en présence de Mr José E. B. Endundo, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. La mission était composée des représentants de la Banque mondiale, de la Banque Africaine de Développement, du Gouvernement du Royaume de Norvège (en tant qu'observateur), USAID / CARPE, Rainforest Foundation UK et Norvège, de la société civile nationale (représentants du GTCR), et du secteur privé (FIB, NOVACEL). La mission a travaillé étroitement avec le Point Focal pour le Programme d'Investissement Forestier de la République Démocratique du Congo (RDC), ainsi qu'avec la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD+). La composition détaillée et le calendrier de la mission sont présentés en Annexe 1.

2.4 La mission a tenu des séances de travail avec les autorités du MECNT et avec la CN-REDD+ pour discuter du Plan d'Investissement du PIF en RDC. Des séances de travail ont été organisées avec : i) les représentants des partenaires techniques et financiers, ii) de la société civile nationale (y compris le représentant des Peuples Autochtones) et internationale ; iii) du secteur privé et iv) du Comité National et du Comité Interministériel REDD. La liste des participants à ces séances de travail est présentée en Annexe 3.

2.5 La mission tient à remercier le Gouvernement de la RDC et le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT) en la personne de Monsieur le Ministre José E. B. Endundo, pour sa participation active à la mission, ce qui a assuré son bon déroulement. La mission tient à remercier également les partenaires techniques et financiers, les membres de la société civile nationale et internationale et les représentants du secteur privé pour leurs contributions aux travaux de la mission.

3. Principales questions examinées lors de la mission et résultats.

3.1 **Prise en compte des recommandations de la mission de cadrage (novembre, 2010).** La mission a constaté avec satisfaction que les recommandations de la mission de cadrage ont été prises en compte : i) des séances d'information avec le secteur privé et la société civile ont été organisées; ii) un atelier d'information et de mise à niveau a été organisé au profit des membres du Comité National et du Comité Interministériel REDD par rapport au PIF; iii) une conférence de presse annonçant la clôture définitive du processus de la revue légale des titres forestiers a été tenue par Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. Toutefois, quelques préoccupations existent, notamment par rapport à l'implication effective de certaines parties prenantes, en particulier des membres du Comité National et du Comité Interministériel REDD dans la préparation des Programmes PIF (voir point 3.5 et 3.6 ci-dessous).

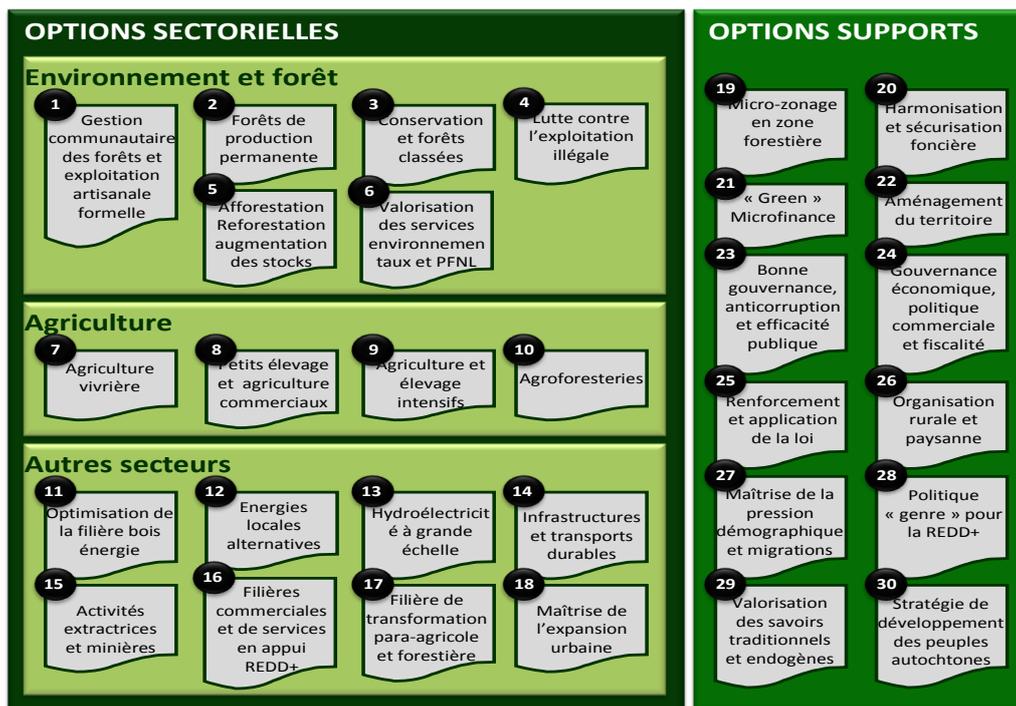
3.2 **Lien entre le processus REDD+ et le PIF.** Les interventions PIF s'inscrivent directement dans le processus REDD+ en cours depuis janvier 2009. Au niveau *institutionnel*, les interventions PIF se baseront sur les structures créées par le décret Numéro 09/40 du 26/11/2009. Ce décret établit le Comité National REDD comme organe de prise de décision, le Comité Interministériel comme organe de coordination intersectorielle, et la Coordination Nationale REDD comme organe exécutif du processus. Pour éviter la duplication et permettre une utilisation judicieuse des structures déjà créées, le Comité national REDD a été retenu pour jouer le rôle de Comité de pilotage pour le programme PIF. La préparation du Plan d'Investissement et des Programmes PIF bénéficie du processus de consultation déjà entamé dans la phase de préparation de la REDD+, ainsi que des activités de renforcement des capacités de toutes les parties prenantes. Au niveau



opérationnel, les actions PIF s'inspirent des études réalisées (les résultats préliminaires de l'étude sur les causes de la déforestation, le retour des expériences de réduction de déforestation en RDC, les notes d'orientation des Programmes Anticipés) qui permettront de lancer les investissements préliminaires concentrés sur les activités / secteurs autour desquelles s'est déjà constitué un consensus au sein de la société congolaise et qui se bâtissent sur la base des expériences déjà réalisées.

La stratégie nationale REDD+ de la RDC est en cours de construction, notamment au travers de "Groupes de Coordination Thématiques" (GCT), qui sont des organes de réflexion participative sur cette stratégie. La CN-REDD a mis en place en janvier 2011 trente GCTs, chacun étant chargé d'approfondir pendant un an et demi la réflexion sur la contribution potentielle d'un secteur d'activité ou d'une thématique à la REDD+. Ces GCTs rassemblent autour d'une même thématique diverses parties prenantes : administration publique, société civile, ONG internationales, institutions d'éducation et de recherche et secteur privé. Chaque GCT devra remettre à la CN-REDD d'ici juin 2012 un rapport présentant pour la thématique en question le contexte en RDC, certaines expériences nationales et internationales pertinentes permettant d'appuyer la réflexion, ainsi que des recommandations (options stratégiques, objectifs chiffrés, éléments de budgétisation, etc.). Ces rapports serviront de base à la définition de la stratégie nationale REDD+ pour la RDC d'ici décembre 2012.

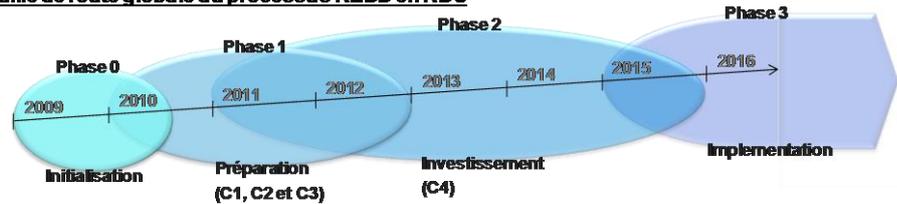
Les Trente GCT couvrent les 30 thématiques suivantes :



Dans une logique intégrée au processus de construction de la stratégie nationale REDD+, la RDC souhaite réaliser un déploiement anticipé de la stratégie nationale REDD+ dans certains domaines sélectionnés, afin notamment (i) de marquer l'entrée progressive du processus REDD en RDC dans une phase d'investissement (voir schéma ci-dessous), (ii) de bâtir les conditions structurelles d'un déploiement opérationnel et à grande échelle de la REDD+ et (iii) d'engager les premiers programmes de transformation sectoriels dans des secteurs où il a déjà d'actions porteuses qui peuvent être mises à échelle.



Feuille de route globale du processus REDD en RDC



Les thématiques sélectionnées ont été identifiées notamment au regard des données préliminaires de l'analyse des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en RDC, de leur faisabilité technique et des opportunités de mobilisation des acteurs. Six propositions de programmes nationaux REDD+ anticipés ont donc été faites : trois programmes sectoriels doivent permettre de répondre à des causes directes de la déforestation et de générer des réductions d'émissions mesurables et valorisables, deux programmes habilitants doivent permettre de créer les conditions favorables à la mise en œuvre des options sectorielles, et un programme intégré à l'échelle d'une entité administrative doit quant à lui permettre d'expérimenter au sein d'une même zone une combinaison d'activités habilitantes et sectorielles dans un contexte d'acteurs, d'enjeux et d'activités multiples, dans la lignée de ce qui est fait dans l'Etat d'Acre au Brésil ou l'Etat du Chiapas au Mexique. Ces 6 propositions de programmes sont les suivants :

3 programmes sectoriels 	<ul style="list-style-type: none">▪ Réduction de l'impact de l'agriculture de subsistance sur la forêt▪ Afforestation et reforestation dans le bassin d'approvisionnement des grandes villes▪ Amélioration de l'efficacité énergétique par la diffusion des foyers améliorés
2 programmes habilitants 	<ul style="list-style-type: none">▪ Modernisation et sécurisation foncière▪ Mise en place d'une politique nationale d'aménagement du territoire
1 programme intégré 	<ul style="list-style-type: none">▪ Programme intégré REDD+ à l'échelle du district de Mai Ndombé

Ces 6 programmes nationaux REDD+ anticipés constituent le cadre global prioritaire dans lequel la RDC souhaite s'inscrire pour s'engager de manière anticipée dans la phase d'investissement de la REDD+. Dans ce cadre la CN-REDD a travaillé pendant le deuxième semestre 2010 avec les divers ministères pertinents sur des "notes d'orientation" pour chaque programme, présentant les réflexions préliminaires sur la thématique traitée (état des lieux en RDC, expériences pertinentes nationales et internationales, propositions d'options stratégiques, d'objectifs chiffrés et de budget). Les cofinancements du PIF représentant une première étape importante dans l'engagement du pays dans la phase d'investissement. La RDC souhaite que le PIF puisse intégrer certaines des thématiques explorées dans le cadre des programmes anticipés, en fonction des opportunités et limites inhérentes au PIF.

Le plan d'investissement du PIF étant un sous-ensemble de la stratégie nationale REDD+ en cours de construction, les GCT sont les canaux les plus pertinents pour les réflexions thématiques sur le déploiement anticipé de la stratégie nationale REDD+ en général et sur le PIF en particulier. Les GCT pertinents vont donc intégrer dans leur feuille de route les réflexions sur le plan



d'investissement et les programmes du PIF. Le tableau ci-dessous permet de synthétiser le lien entre la Stratégie Nationale REDD+, les Programmes Anticipés et la Stratégie d'Investissements PIF (la composition exacte des GCT impliqués variera en fonction de la décision finale quant aux secteurs d'activités retenus, décision intégrant notamment les résultats des consultations menées par la société civile).

GCT	Programmes anticipés	FIP
<i>Réflexion sur un an et demi pour construire la stratégie nationale REDD à partir de 2013</i>	<i>Développement de programmes avec un démarrage rapide dans le cadre du « fast-start »</i>	<i>Développement de la Stratégie d'Investissement d'ici juin 2011. Soutien de projets sur environ 3 ans à partir de début 2012</i>
A/R et augmentation des stocks de carbone	A/R dans les bassins d'approvisionnement de grandes villes	Afforestation/ Reforestation
Agroforesterie		
Optimisation de la filière bois-énergie	Amélioration de l'efficacité énergétique	Foyers améliorés
Energies locales alternatives		Carbonisation améliorée
Gestion communautaire des forêts et exploitation artisanale formelle	Aménagement du Territoire	Energies alternatives
Aménagement du Territoire		
Micro-zonage en zone forestière	Harmonisation et sécurisation foncière	Programme Forêt communautaire
Harmonisation et sécurisation foncière	Filières commerciales et de services en appui REDD+	Programme Aménagement du Territoire
Filières commerciales et de services en appui REDD+		Programme Foncier
Gouvernance économique, politique, commerciale et fiscalité		Programme Appui aux affaires
Valorisation des savoirs traditionnels et endogènes		
Stratégie de développement des peuples autochtones		

3.3 Le Plan d'Investissement de la RDC. Le Gouvernement a fortement réitéré son intention de présenter le Plan d'Investissement à la réunion du Sous-comité du PIF prévue pour fin juin 2011. Un projet préliminaire de plan a été présenté à la mission par le MECNT, organisé autour de programmes habilitants (aménagement du territoire, foncier et climat d'affaires) et sectoriels (biomasse-énergie, alternatives énergétiques, foresterie, etc.). Ce Plan se base notamment sur les réflexions préliminaires (notes d'orientation) réalisées dans le cadre des programmes nationaux REDD+ anticipés et présentées lors de la COP 16 à Cancun. Le Plan d'Investissement préliminaire se trouve dans l'Annexe 6.

La mission a rappelé au Gouvernement les critères d'évaluation du Plan d'Investissement et des programmes à présenter au Sous-comité du PIF. Les différentes discussions tenues au cours de la mission ont permis de recentrer les axes principaux de ce Plan, en tenant compte des critères du PIF. La mission a arrêté que la « **transformation** » dans le contexte PIF en RDC se traduit dans la combinaison des actions habilitantes (foncier, aménagement du territoire, climat des affaires) et sectorielles (biomasse-énergie, alternatives énergétiques, foresterie, etc) dans un espace géographique déterminé et limité pour éviter l'éparpillement d'efforts et permettre de mesurer



avec plus d'exactitude la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, tout en créant un modèle transposable à d'autres zones dans le pays. Dans un souci de répondre aux principes généraux du PIF (cf. Document de conception) et notamment celui de « *Promotion de réalisations mesurables et appui axé sur les résultats* » il convient de maintenir un équilibre entre activités habilitantes et activités sectorielles, ces dernières étant celles permettant d'assurer des résultats mesurables en termes de limitation des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, conservation ou augmentation des stocks de carbone. A ce titre il convient donc également d'assurer un équilibre entre activités d'expérimentation permettant de tester de nouvelles approches, et activités permettant de garantir ces résultats mesurables.

Le gouvernement a clarifié que les programmes habilitants s'articulent autour de deux niveaux : i) soutien aux processus de réformes institutionnelles et légales au niveau national (réforme du code foncier, macro-zonage, contribution à l'amélioration du climat d'affaires); ii) expérimentation d'initiatives innovantes sur le terrain, telles que les nouvelles méthodes de clarification foncière, le micro-zonage et les différentes approches pour l'appui au secteur privé. L'appui aux réformes nationales touche directement aux questions de gouvernance, avec des résultats à moyen et long terme.

Le tableau ci-dessous reprend les objectifs du PIF comme décrit dans le document de Conception du PIF et présente comment le Plan d'Investissement PIF en RDC y répond.

Objectifs PIF	Éléments pertinents du Plan d'Investissement PIF de la RDC
Objectif global : appuyer le financement des initiatives visant à éliminer les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts et à surmonter les obstacles qui ont empêché cela jusqu'à présent	Les cofinancements PIF vont permettre d'appuyer l'entrée anticipée de la RDC dans la phase d'investissement. Et ce à travers des programmes géographiquement intégrés où des activités sectorielles seront menées pour faire face aux causes directes de la déforestation, en conjonction avec des activités habilitantes pour aider à lever certaines barrières à l'investissement (appui aux affaires).
Engager et faciliter des mesures destinées à transformer les politiques et les pratiques liées au secteur forestier des pays en développement	L'intégration des logiques sectorielles et habilitantes dans des zones de concentration devrait permettre d'obtenir un effet transformateur significatif sur les activités liées à la forêt. Les activités sectorielles permettent de démontrer la faisabilité de projets productifs, de divers modèles et outils. Les activités habilitantes permettent de lancer des réformes de fond au niveau national ainsi que tester des mesures transitoires ou des mécanismes de facilitation au niveau local
Piloter des modèles transposables ailleurs pour faire mieux comprendre les corrélations existant entre les investissements, des politiques et des mesures liés à la forêt et les réductions durables des émissions, la conservation et la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement	Sélection de 2 ou 3 zones stratégiques en termes d'enjeux et d'opportunités pour la REDD, grâce à une analyse multicritères basée sur les critères du PIF (dont celui de transposabilité). Ces quelques zones géographiques devraient être suffisamment différentes pour brosser un large éventail de situations en RDC.
	Développer en parallèle une méthodologie MRV carbone, coûts/bénéfices, et avantages connexes.
Faciliter la mobilisation de nouvelles	Nécessité d'un effet de levier auprès du secteur privé (prêts



ressources financières au profit du programme REDD+, ce qui permettra de réduire de manière efficace et durable le déboisement et la dégradation des forêts, et contribuera ainsi à améliorer la gestion durable des forêts	du secteur bancaire et IMF, fonds propres des investisseurs)
	Dynamique de cofinancement avec les BMD et autres bailleurs et synergies avec projets/programmes existants ou en conception
Fournir des données d'expérience utiles et faire part des réactions dans le cadre des délibérations de la CCNUCC sur le programme REDD+	De façon plus générale création des conditions favorables pour attirer les investissements du secteur privé national et international
	Un retour d'expérience de la RDC sera systématique, notamment grâce au MRV carbone, coûts/bénéfices et avantages connexes, dans le cadre des délibérations de la CCNUCC sur le programme REDD et de manière régulière remonté aux partenaires de la CN REDD : UN-REDD, FCPF, CBFC

3.4 Consultations. La mission a constaté avec satisfaction la dynamique de consultation entamée par le MECNT dans le cadre du processus national REDD. La mission encourage fortement la poursuite de cette dynamique, en accordant une attention particulière à la consultation pour la préparation du Plan d'Investissement, respectant les principes de consultation énoncés par le PIF. La mission a constaté que le processus de consultation doit être lancé dans les meilleurs délais pour permettre au gouvernement de respecter les délais pour la présentation du Plan, tout en s'assurant d'une bonne implication des parties prenantes. Rainforest Foundation a relevé que le temps est très limité pour la société civile congolaise pour s'impliquer, consulter et contribuer au développement du Plan d'Investissement si celui-ci doit être soumis à la fin du mois de mai. Si la société civile nationale a aussi jugé le temps court, il s'est dégagé un réel consensus de toutes les parties prenantes nationales pour tout mettre en œuvre pour aller de l'avant dans le respect du planning fixé, et dans un esprit ambitieux de participation, de consultation et de renforcement de capacités affiché et traduit par un plan d'investissement co-rédigé avec la société civile.

3.5 Rôle des Comité National et Interministériel REDD. La mission a constaté avec préoccupation le retard dans le fonctionnement effectif du Comité National et du Comité Interministériel REDD. La mission rappelle le rôle clé du Comité National dans l'élaboration du Plan d'Investissement, d'autant plus que celui-ci joue également le rôle de Comité de Pilotage du PIF.

3.6 Ce souci est partagé par les parties prenantes congolaises. Un courrier non signé provenant du Groupe de Travail Climat REDD de la société civile intitulé: «Lettre ouverte au Comité National REDD» déplore et dénonce l'immobilisme du Comité National. Dans une réunion tenue le 18 février 2011, où ce courrier fut lu, les membres du Comité National ont reconnu que le Comité National ne joue pas jusqu'à présent les rôles de décision et d'orientation du Processus REDD lui reconnus par le décret du Premier Ministre portant création de ce Processus. Les Membres du Comité National ont invoqué plusieurs raisons de ce manque d'implication et ont demandé à la Coordination Nationale de leur transmettre régulièrement les rapports d'activités tenant compte du Programme annuel d'activités préalablement approuvé par eux. Ils ont également suggéré à la Coordination Nationale d'organiser des réunions du Comité National de façon plus fréquente, et à partir de 15H00 pour réduire les conflits d'horaires. De son côté, la Coordination Nationale REDD a annoncé plusieurs mesures qui seront financées par le deuxième don du FCPF pour pallier aux déficiences constatées, y compris la préparation d'un programme de travail clair, l'organisation des réunions fréquentes concernant le PIF et la mise à disposition des perdiems pour les membres du Comité National. De plus, le Plan d'Investissement sera validé par le



Comite National avant d'être envoyé au sous-comité du PIF pour approbation. Les parties prenantes nationales et internationales du PIF en RDC prêteront une attention particulière à ce sujet lors de la prochaine mission conjointe prévue pour le mois de mai.

3.7 Secteur privé. La mission a constaté que l'engagement avec le secteur privé est déjà entamé, et note avec satisfaction une adhésion plus élargie des membres du secteur privé touchant tous les segments, y compris les secteurs financier (banque et institutions de micro-finance), agricole et énergétique. La mission a discuté les principaux points de blocage pour l'implication du secteur privé dans des activités à fort potentiel en termes de soutien des efforts de la REDD+, y compris : i) le climat d'affaires ; ii) les problèmes de gouvernance ; iii) le manque d'accès au crédit à moyen et long termes ; iv) les taux d'intérêt prohibitifs ; et v) l'insécurité foncière.

3.8 Feuille de route. Une feuille de route pour l'élaboration du Plan d'Investissement PIF à présenter au Sous-comité PIF de juin 2011 a été examinée et validée par la mission. Cette feuille de route est jointe en annexe 8.

4. Recommandations de la mission conjointe

La mission a émis un certain nombre de recommandations pour l'amélioration du projet préliminaire du Plan d'Investissement PIF. Ces commentaires sont repris dans le tableau ci-dessus.

Principaux commentaires donnés par la mission à la version préliminaire de la Stratégie d'Investissement PIF proposée par la CN-REDD	
Critères d'investissement du PIF	Bien différencier les critères quantitatifs (à impacts mesurables) et qualitatifs (effets indirects)
Définition des niveaux de référence, et MRV	Adopter une approche conservatrice (exemple du Brésil) et développer des indicateurs proxy en attendant système MRV national entièrement fonctionnel
Synergies	Capitaliser sur les projets existants nationaux et internationaux + créer un effet de levier avec le secteur privé S'assurer l'adhésion du secteur privé (attention lourdeurs procédures, faire la promotion des activités ciblées, mécanisme de pérennisation)
Découpage des programmes	Recadrer les programmes (1 ^{ère} proposition trop complexe) sur une logique géographique avec une approche intégrée : activités sectorielles & habilitantes (activités habilitantes au niveau national aussi bien que dans les zones prioritaires sélectionnées), avec une « enveloppe-réserve » pour des projets hors-zones à très fort potentiel. Assurer un équilibre entre activités transformationnelles et activités permettant des résultats concrets valorisables



	Matrice multi-critères pour le choix des sites géographiques discutée et validée par la mission. Choisir des zones suffisamment différentes pour maximiser l'apprentissage
Financements	Faire appel aux banques congolaises + internationales. Prendre en considération les possibilités de : <ul style="list-style-type: none"> • Joint-venture (JV) • Partenariat Public-Privé (PPP) • Paiements basés sur la performance (compensation)
Droit foncier	Le problème droit foncier a été soulevé par de nombreuses parties prenantes : programmes habilitants au niveau national aussi bien que dans les zones prioritaires sélectionnées.
Études causes de la déforestation	Exploiter les résultats préliminaires OSFAC, UCL, FAO, etc sur les causes et facteurs de la déforestation, et éviter de s'appuyer sur l'étude du Ministère avec McKinsey. S'appuyer sur toutes les données accumulées depuis le début du processus de préparation à la REDD+
Étude « Réformes légales transversales pour l'appui à la mise en œuvre du REDD »	L'étude sur les réformes légale a été soulevée par de nombreuses parties prenantes comme base importante pour le PIF. (Voire page 132 dans le RPP, version finale, 15 juillet 2010, français). L'étude de cadrage devrait aboutir d'ici à fin 2011 et pourra alimenter progressivement les réflexions du FIP, sans pour autant représenter un point bloquant. S'assurer que cette étude est une priorité.
Étude « Répartition des revenus tirés des ressources naturelles dans le cadre du REDD »	L'étude sur la répartition des revenus a été soulevée par de nombreuses parties prenantes comme base importante pour le PIF. Page 128 dans le RPP (version finale, 15 juillet 2010, français) La Rainforest Foundation a souhaité faire de cette étude un préalable, mais la CN-REDD a précisé qu'en raison de sa dépendance étroite avec le processus participatif de construction de la stratégie nationale, aucun résultat tangible ne devrait être atteint sur ce chantier en 2011. Toutes les parties s'accordent sur le fait que ce point ne doit pas être bloquant pour l'avancement global du FIP en RDC

4.1 Lien entre le PIF et le processus de préparation à la REDD+. La mission recommande que le Plan d'Investissement et les Programmes se réfèrent toujours au processus de préparation à la REDD+. Les études réalisées ou en cours, ainsi que les consultations des parties prenantes, doivent contribuer directement à la qualité des interventions prévues pour le PIF. La mission encourage la CN-REDD à finaliser l'étude sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en RDC dans les meilleurs délais, et à donner la priorité à l'étude sur les «réformes légales». Par ailleurs, la Rainforest Foundation suggère de prioriser aussi l'étude sur la «répartition des revenus», point sur lequel la CN-REDD assure que des réflexions seront poussées dans les prochains mois sans pour autant pouvoir aboutir à des avancées majeures avant 2012 du fait du lien direct avec les réflexions centrales autour de la stratégie nationale. Dans tous les cas, ces études sont indéniablement des éléments importants pour alimenter la construction du



plan d'investissement et les programmes du PIF, même si elles ne doivent pas constituer des points de blocage à l'agenda PIF. En termes de gestion des fonds, la mission encourage le gouvernement à réfléchir sur le rôle qu'un possible Fonds National REDD+ (étude à initier prochainement) pourrait jouer dans le contexte du PIF.

4.2 Respect du calendrier de soumission du Plan d'Investissement au Sous-comité PIF. La mission attire l'attention sur les points suivants : i) la date de la prochaine réunion du Sous-comité PIF aura lieu fin de juin 2011; ii) le plan doit être mis à disposition du public six semaines avant la réunion du Sous-comité PIF, iii) la version finale du plan doit être soumise quatre semaines avant la tenue de la réunion du Sous-comité PIF. La mission a recommandé de suivre le canevas annoté contenu dans les Directives Opérationnelles du PIF en Annexe B (Orientations relatives à la préparation des plans d'investissement nationaux), bien qu'une certaine flexibilité soit nécessaire quant à l'organisation interne au sein de chaque partie, ainsi que dans le nombre de pages préconisé pour chaque partie compte-tenu du contexte particulièrement complexe en RDC.

4.3 Logique de présentation des programmes. La mission a rappelé l'importance du caractère transformationnel du PIF et recommandé la combinaison des programmes habilitants et sectoriels dans des zones géographiques à identifier sur la base des critères retenus par la mission, dont la matrice est jointe en Annexe 7. La structure suivante a été retenue par la mission comme cadre pour l'élaboration de du plan.

Zone géographique	Programmes sectoriels	Programmes habilitants		
		Foncier	Aménagement du territoire	Climat d'affaires
Zone X				
Zone Y				
Zone W				

4.4 Identifier les zones géographiques d'intervention: La mission a demandé que les zones géographiques à fort potentiel REDD+ préalablement identifiés par le MECNT soient évaluées sur la base d'une matrice multi-critères pour la sélection de deux ou trois zones d'investissement PIF. La mission rappelle que la diversité de conditions géographiques, environnementales et sociales doit être prise en compte dans la définition des zones d'intervention. Les critères utilisés dans cette matrice, eux-mêmes basés sur les critères du PIF, ont été discutés et approuvés par la mission conjointe. Une priorisation préliminaire à la fin de la mission a été réalisée par une équipe conjointe du gouvernement et de la société civile, dont les résultats sont les suivants : bassin d'approvisionnement de la ville de Kinshasa, bassin d'approvisionnement des villes de Kananga et Mbuji Mayi, bassin d'approvisionnement de la ville de Kisangani. La décision définitive sera prise dans les semaines suivantes après examen des commentaires reçus.

4.5 Financement de projets prometteurs hors zones géographiques retenues: Dans une optique d'équité nationale et d'optimisation des opportunités d'expérimentation chère à la RDC, la mission a proposé de créer une petite réserve de fonds destinée au financement de projets particulièrement intéressants et prometteurs, mais ne se situant pas dans les zones géographiques sélectionnées pour le PIF. Les détails du mécanisme de financement seront précisés dans le Plan.

4.6 Consultations pour l'élaboration du Plan d'Investissement PIF: La mission recommande des consultations effectives et respectant les critères de consultation du PIF avec toutes les parties prenantes, notamment : i) la société civile, ii) le secteur privé. En ce qui concerne les consultations avec la société civile, la mission encourage le lancement dans les meilleurs délais du plan de



consultation proposée par la société civile et repris dans l'Annexe 5. La mission se réjouit du soutien consenti par le MECNT pour le bon déroulement de ces consultations. Rainforest Foundation a exprimé des préoccupations sur le temps limité disponible pour la société civile congolaise pour s'impliquer, se consulter et contribuer au développement de la stratégie avant soumission. Il a également été remarqué par quelques représentants de la société civile congolaise que le plan de consultations est très ambitieux. En dépit de ce constat, toutes les parties prenantes nationales partagent l'ambition d'aboutir à un Plan d'Investissement validé en juin 2011.

4.7 Niveau de référence et évaluation des résultats. La mission a attiré l'attention sur le besoin d'établir un niveau de référence pour chaque programme / projet à financer par le PIF et de mesurer les résultats en conformité avec le Cadre de Résultat en cours d'élaboration.

4.8 Rôle des Comités National et Interministériel REDD. La mission recommande la dynamisation des activités de ces deux Comités dans les meilleurs délais et encourage le MECNT à jouer pleinement son rôle de Président. Le Ministre lui-même s'est engagé à une participation plus active dans les Comités. La CN-REDD se chargera de mobiliser les moyens pour le fonctionnement des Comités.

4.9 Rôle du secteur privé. La mission encourage l'engagement effectif du secteur privé dans le processus de l'élaboration du Plan d'Investissement, ceci conformément aux principes de base du PIF. La CN-REDD préparera un document de proposition pour l'engagement du secteur privé dans le Plan d'Investissement PIF, comme annexe au Plan.

5. Prochaines étapes de la Programmation PIF en RDC

Activités	Responsable	Dates
Version 1 du Plan d'Investissement est partagée avec les parties prenantes	MECNT	8 mars, 2011
Consultations avec les parties prenantes sur le Plan d'Investissement	MECNT, Société Civile, secteur privé, Comités National et Interministériel	Mars – mai, 2011
Missions techniques des BMDs pour l'appui à l'élaboration du Plan	BM ; BAD	Mars – avril 2011
Deuxième mission conjointe des BMDs pour évaluer le Plan d'Investissement PIF	Gouvernement et BMDs et parties prenantes	Entre 9 et 13 mai 2011
Publication du Plan d'Investissement	Gouvernement	16 mai, 2011
Soumission du Plan d'Investissement PIF au Sous-comité PIF	Gouvernement	30 mai, 2011



Annexe 1. Composition de la mission de cadrage

Nom	Institution	E-mail
Simon Rietbergen	Banque Mondiale - <i>coordinateur de la mission</i>	srietbergen@worldbank.org
André Aquino	Banque mondiale	adeaquino@worldbank.org
Modibo Traoré	BAD	d.traore@afdb.org
Amadou Bamba Diop	Banque Africaine de Développement (BAD)	a.diop@afdb.org
Jean-Baptiste Kadiata	Banque Africaine de Développement (BAD)	b.kadiata@afdb.org
Jean-Louis MOUBAMBA	Banque Africaine de Développement (BAD)	j.moubamba@afdb.org
Giovanni Tibaldeschi	BAD / CBFF	G.Tibaldeschi @afdb.org
Lars Ekman	Ambassade du Royaume de la Norvège (observateur)	lars.ekman@mfa.no
Son Nguyen	USAID / CARPE	Snguyen@usaid.gov
Nathaniel Dyer	Rainforest Foundation UK	NatD@rainforestuk.org
Anne Martinussen	Rainforest Foundation Norvège	anne@rainforest.no
Wahida Patwa-Shah	PNUE	Wahida.Patwa-Shah@unep.org
Thomas Sembres	PNUE	Thomas.Sembres@unep.org
Albert Likunde	Secrétaire Général à l'Environnement (MECNT)	likundealbert@yahoo.fr
Vincent Kasulu	Directeur de Développement Durable (MECNT)	kaseyamak@yahoo.fr
Victor Kabengele	Responsable PIF en RDC, Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT)	abckab@gmail.com
Léon Kanu Mbizi	Coordonnateur national REDD. MECNT	kanumbizi@yahoo.fr
Marie Pascal Malanda	Conseiller du Ministre en charges des énergies renouvelables	malanda4@hotmail.com
Fabien Monteils	Assistant Technique à la Coordination nationale REDD, MECNT	Fabien.monteils@undp.org
Bruno Hugel	Assistant Technique à la Coordination nationale REDD, MECNT	brunoh.cnredd@gmail.com
Adèle Dubu	Fonds Forestier National	
Elysée Musuamba	DIAF	



Annexe 2. Calendrier de la mission conjointe

Jour	Horaire	Activités	Observations	Lieu
21/02 lundi	12h00-13h00	Réunion d'Ouverture avec les autorités du MECNT	Réunion présidée par le SG du MECNT	MECNT
	14h00-18h00	Discussion avec l'équipe du gouvernement (MECNT et CN-REDD)	Résultats de la mission de cadrage et présentation du Plan d'Investissement préliminaire	MECNT
22/02 mardi	9h00-12h00	Discussion avec l'équipe du gouvernement (MECNT et CN-REDD)	Discussion sur les modalités de financement ; rôle du secteur privé	MECNT
	13h00-15h00	Réunion avec les partenaires techniques et financiers	Réactions au Plan d'Investissement préliminaire	MECNT
	15h30-17h30	Réunion avec le secteur privé sur le Plan d'Investissement	Discussions sur le rôle et les attentes du secteur privé	MECNT
23/02 mercr	9h00 – 11h00	Réunion avec la société civile sur le Plan d'Investissement	Réunion avec un groupe élargi de la société civile	MECNT
	13h00-15h00	Réunion avec membres du Comité National REDD et Comité Interministériel REDD	Réactions au Plan d'Investissement préliminaire	MECNT
24/02 Jeudi	9h00 – 15h00	Réunions de la mission	Discussions sur le Plan d'Investissement préliminaire et Présentation du Plan de Consultation de la Société Civile	MECNT
25/02 vend	9h00-12h00	Réunion interne aux membres de la mission	Préparation de l'aide mémoire de la mission	MECNT
	14h00	Réunion de restitution avec le MECNT	Présidée par le Ministre	MECNT
26 - 27	Visite de terrain. Visite au projet de reboisement « Ibi Bateke »			



Annexe 3: Participants aux séances ouvertes de la mission

1	Victor KABENGELE	Point focal FIP	MECNT	abcka@gmail.com
2	J.B.B .KADIATA	Expert Agronome	BAD	b.kadiata@afdb.org
3	Etienne BENOIST	Consultant	CN REDD	Etienne.cnredd@gmail.com
4	Bruno HUGEL	Conseiller Technique	CN REDD	brunoh.cnredd@gmail.com
5	BAMBA DIOP	Environnement	BAD	a.diop@afdb.org
6	Jean louis MOUBAMBA	Expert /Agro-Econ	BAD	j.moubamba@afdb.org
7	Joseph NKINZO	Coord .REDD	Hope in Action Suède	Nkinzo@gmail.com
8	Anne Martinussen	Directrice CB	RF Norvège	anne@rainforest.no
9	Nat DYER	Conseiller	R F.UK	natd@rainforestuk.org
10	Lars EKMAN	Conseiller	Ambassade Norvège	ie@mfa.no
11	Roger MUCHUBA	Coordonnateur	GTCR/ERND	rogermuchuba@yahoo.fr
12	Wahida PATWA SHAH	Programme Officies	UNEP/PNUD	Wahida.patwa-shah@unep.org
13	Thomas SEMBRES	TPO	UNEP-PNUE	Thomas.sembres@unep.org
15	Son NGUYEN	Directeur Adjoint	USAID/CARPE	snguyen@usaid.gov
16	Giovanni TIBALDESCHI	Consultante/BAD	BAD	Tibatiba2003@yahoo.com
17	Tony REEKMANS	Consultant	NOVACEL/IBI	tonnymans@gmail.com



18	Modibo TRAORE	Expert GRN	BAD	d.traore@afdb.org
19	André AQUINO	Expert Environnement	BM	adeoquino@worldbank.org
21	Simon RIETBERGEN	Ingénieur forestier	BM	SRIETBERGEN@worldbank.org
22	Elysée-MUSUAMBA	Expert DIAF	DIAF	elimamba@yahoo.fr
23	Eino YONEZAKI	RR	JICA	Yonezaki.Eino@jica.go.jp
24	Kazunao SHIBATA	Représentant Président Adjoint	JICA	Shibata.kazunao@jica.go.jp
25	LEROY-SAUDUBRAY Virgini	Chargé de mission	AFD	Leroy-saudubray u@afd.fr
26	Ken CREIGHTON	Assistant Technique	WWF	Ken.creighton.wwf@gmail.com
27	Flory BOTAMBA	Chef de Projet REDD	WWF	fbotamba@wwfcarpo.org
28	Marie Pascale MALANDA	Conseiller	MECNT	Malanda4@hotmail.com
29	André SIMON	Forestier principal	FAO	andresimon@yahoo.org
30	Godelieve KONUNGA	Assistante	Domaine de KATALE	konungagodelieve@yahoo.fr
31	S.NGUYEN	Directeur Adjoint	USAID/CARPE	s.nguyen@usaid.gov
32	Alexandra NYAMUNGU	Superviseur	TAICOM CONGO	Consava.tcc@gmail.com
33	Rhema NGOY MWAMBA	Technical Manager	TAI COM CONGO	Taicom.congo@gmail.com
34	Thomas SEMBRES	JPO	UNEP/UNREDD	Thomas.sembres@unep.org
35	Paul Abraham	Secrét.Ex.	COPEMECO	Paul_a_mabiala@yahoo.com



	MABIALA	National+Directeur Général	Arc.En.Ciel Conseils	
36	Carelle KASIGWA	Consultante Economique	CONGO CARBONE	Carelekas_87@yahoo.fr
37	Aaleme Ali	Consultant ITB		Aaleme_ali@yahoo.fr
38	Modibo TRAORE	Expert GRN	BAD	d.traore@afdb.org
39	KANU MBIZI Léon	Coord.Nat. REDD	Coord.Nat.REDD	kanumbizi@yahoo.fr
40	PALMADE Vincent	Economiste Principal	BM	Vpalmade@worldbank.org
41	Abdelkader ABDERSAHMAN	Spécialiste de l'environnement	Airtel RDC	abdelkaderay@gmail.com
42	KAMUNGELE KAMBALE KISUMBA	Directeur	Ets.STONGO KASEREKA	kamungele@gmail.com
43	TSHOMBA ABDEL SALAM	Consultant	Sté MOTEMA sprl	tshoubaabdel@yahoo.fr
44.	Adrien SINAFASI	Coordonnateur	DGPA	sinafasiadrien@yahoo.fr
45.	Patrick SAIDI	Planification et R.E	DGPA/GTCR	Patricksaidi@yahoo.fr
46.	Etienne BENOIST	Consultant	CN REDD	Etienne.cnredd@gmail.com
47.	Fabien MONTEILS	CN.REDD/UN.REDD/PNUD	Cons. Technique	Fabien.montails@un.org
48.	Félicien KABAMBA	Coordonnateur	GTCR	fellykabamba@yahoo.fr
49.	Roger MUCHUBA	Coordonnateur	GTCR	rogermuchuba@yahoo.fr
50.	Albert LIKUNDE	SG/MECNT	MECNT	Likundealbert@yahoo.fr
51.	Céline PEMBELE	Expert DEP/ENV	MECNT	CELINEPEMBELEK@YAHOO.FR



52.	Francoise VAN De VEN	SG/RIB	RIB	
53.	Lars EKMAN	Conseiller	Ambassade Norvège	ie@mfa.no
54.	Andrias	Coordonnateur Forêt	PBF/GIZ	
55.	Desire LUHAHI	DIRCAB	MECNT	Desire_luhahi@yahoo.fr
56.	Mbuyi BILONDA	DIRECTEUR	DHR/MECNT	Thomas.sembres@unep.org
57.	MULOHW NTUMBA	Cons du Chef de l'Etat	PRESIDENCE	bmulohwe@yahoo.fr
58.	Bienvenu NGOY	Membre Com REDD	SOC. CIV	Bienvenu_ngoy@yahoo.fr
59.	Honore NJIBIKILA	DIRECTEUR	FEC	hjbikilla@yahoo.fr
60.	BADILA	DIRECTEUR	MIN/ENERGIE	badila@yahoo.fr
61.	Albert KALONGA	DIRECTEUR	MIN.DEV.RUR	kalongaalbert@gmail.com
62.	BINTU NYEMBO	CHEF DEPT	MINES	vivianenyembo@yahoo.fr
63.	Désire BUJIRIRI	CHEF DE DIVISION	PLAN	bolesynfune@yahoo.fr
64.	Romuald NGULUNGU	CONSEILLER	PRIMATURE	Romuald.n@hotmail.fr
65.	Francine BEKOMBE	Expert DEP/MECNT	MECNT	Francinebekombe@yahoo.fr
66.	Adèle DUBU	Directeur Financier	FFN	adeledubu@yahoo.fr
67.	Don de Dieu KATSHUNGA	EXPERT JURISTE	CODELT/GTCR	donkatshou@hotmail.com
68.	Vincent PALMADE		BM	vpalmade@worldbank.org



69.	Guy KAJEMBA	Chargé des Programmes	GTCR	gkajemba@yahoo.fr
70.	Alpha KOMBO	Administration	TCC/GTCR	alphakombo@gmail.com
71.	Julien KABALAKO	Président Projet Manager	GTCR/CAFISCO	kabalako@yahoo.fr
72.	Richard LUKWETE	ONGD/TCC	TCC	joyrichardlukwete@yahoo.fr
73.	Me Alphonse LONBANGO	Directeur des Programmes	CODHOD	Alpho.l@hotmail.com /codhod@yahoo.fr
74.	Rigobert MOLA	Conseiller Technique	CAPID/GTCR	Capid_rdc@yahoo.fr
75.	MBOKOLO JR	PRESIDENT	TK	THALITHA Komi
76.	Augustin MPOY	Directeur Executif	CODELT	ampoyi@gmail.com
77.	Jean Marie BOLIKA	Chargé Plaidoyer	RRN	jeanmarieboliko@yahoo.fr
78.	Ruphin IMBONGO	Coordonnateur	GACC	ruphinnimbongo@yahoo.fr
79.	Marie Thérèse OKENGE	Membre du Cons. Admin	GTCR	maritheokenge@yahoo.fr
80.	Jean RENE NZAPE	Président	AJAC/PEPALEF	ajacrdc@yahoo.fr
81.	NESTOR MAROY	SECR/EXECUTIF	COVER-CONGO	nessmaroy@yahoo.com
83.	Job DJOBI	Coordonnateur	DGPA	djobijob@gmail.com
84.	Jaquie MBELU	Chargée de Communication	ACDD/GTCR	jabylove@yahoo.fr
85.	Alexandra NYAMUNGU	Superviseur Projet Consava	TAICOM CONGO	Consava.tcc@gmail.com
86.	Dr.Guy LYAKI	Point Focal	RAPY/GTCR	guyliaki@yahoo.fr
87.	Claudine PUNGA	Sec.Générale	Amis de la Nature et	Amis _nature _far...@yahoo.fr
88.	NYONGOLO BETTO	C.Programme	LINAPYCO	nyongobetto@yahoo.fr



				linapycocoydc@yahoo.fr
89.	CREDO MBOMA	Coordonnateur	A.P.A	mboma.credo@yahoo.fr
90.	Dip M.MANGO	Directeur Exécutif	Initiative de PAIX du Bassin du Congo	lpbc.afrique@gmail.com
91.	PHILO LOMOTO	Membre	APASEF	fifilomoto@yahoo.fr
92.	J.R BOWELA	Coordonnateur	CRON	juniorbowela@yahoo.fr
93.	Grégoire BOKUNGU	Coordonnateur	TOSALISANA	greglokungu@yahoo.fr
94.	Aimé BAKILA	1/Président	Conseiller National de la jeunesse	aimebakila@gmail.com
95.	Maguy NZUZI	Chef Projet	WWF	mnzuzi@wwfcampo.org
96.	Carelle KASIGWA	Membre	FCC	Carellekas_87@yahoo.fr
97.	Me Espoir TSHAKOMA	Chargé de Plaidoyer	GTCA/ERND	etshak@yahoo.fr
98.	CHERIE Fa EYERE	Ass.Administrative	OSAPY	Cherie_apck@yahoo.fr osapyrdc@yahoo.fr
99.	Emmanuel BOLA	Président	UDME-ONE	minoritesekonda@yahoo.fr
100.	OKITA LOKANGA YONG	Secrétaire Général	ACCCO/ONGD	Accco-ongd@yahoo.fr
101.	LUZONADLO MARTIN	DAF	ACCCO/ONGD	Accco-ongd@yahoo.fr



102	José MOUKENGO	Assistant/CEDEN Ch.REDD	CEDEN	moukengojos@yahoo.fr
103	SAMBA NDEBIKA CHRISTY	Conseillère genre	REFADD	Christy-safr@yahoo.fr
104	RAPHAEL MBOYO	SECRETAIRE	MEPA	raphbiko@yahoo.fr
105	Blaise MOTUMBE	SECRETAIRE	CIDB	Blaisemoto@yahoo.fr



Annexe 4: Échanges avec la société civile congolaise

Une réunion d'information et consultation avec les représentants de la société civile nationale congolaise a eu lieu le 23 février 2011 au siège de la Dynamique de Groupes des Peuples Autochtones (DGPA). Le rapport de la mission préparé par les représentants de la société civile et repris en bas.

Rapport de la réunion – Préparé par Maître Espoir TSHAKOMA

Lieu : DGPA (Dynamique des groupes des peuples autochtones)

Date : Mercredi 23 février 2011

Heure : 9 Heure 10 à 11h 05

La Mission conjointe des Banques Multilatérales de Développement en synergie avec ses partenaires de la Coordination REDD s'est déroulée en RDC du 21 au 28 février 2011. L'objectif principal de cette mission était d'appuyer la RDC dans la préparation de la Stratégie d'Investissement PIF. Cette Stratégie est censée être préparée avec la collaboration et la participation des représentants de la société civile, les représentants des communautés locales et peuples autochtones ainsi que de certains acteurs du secteur privé, devra remplir les critères d'investissements et priorités du PIF, mais aussi répondre aux priorités nationales.

Plusieurs acteurs ont été contactés et impliqués dans les différentes réunions qu'a organisé cette mission, notamment avec la société civile en date du 23 Janvier 2011-03-10 à la DGPA. L'importance de cette rencontre entre la Société Civile et la mission FIP est d'avoir permis à ce que les préoccupations de la Société Civile par rapport à la Stratégie d'Investissement soient identifiées et partagées avec la mission ainsi que les partenaires techniques, notamment la Coordination Nationale REDD.

Ainsi à cette réunion FIP-Société Civile, cinq points ont été inscrit à l'ordre du jour à savoir :

- **Présentation des réalisations de la Société Civile ;**
- **Présentation du contexte de la mission FIP ;**
- **Discussion sur l'élaboration de la stratégie d'investissement pour le FIP en RDC ;**
- **Echange sur les programmes anticipés ;**
- **Divers.**

Après les mots de bienvenus aux invités et délégués de la mission par le Coordonateur de la DGPA celui-ci a insisté sur l'importance de cette rencontre de la mission FIP avec la Société Civile, appelant les uns et les autres à pouvoir saisir cette opportunité pour faire avancer le processus.

Les participants se sont ensuite présentés.

2. Aperçu général des réalisations de la Société Civile

Il s'est avéré important que la société civile puisse présenter aux membres de la mission un aperçu général de leurs participations au processus REDD.



Ainsi, en ce qui concerne la participation de la société civile, il a été rappelé que cette dernière est impliquée au processus REDD au travers le GTCR qui est le cadre(structure) servant d'interlocuteur entre la Société Civile et les autres parties prenantes au processus.

Le GTCR est organisé en des commissions qui permettent à ce que la participation soit efficace et effective.

Ainsi les commissions ci après s'y retrouvent :

- SESSA : Evaluation des impactes sociaux et environnementaux,
- PSR : Plaidoyer et Suivi des reforme légales
- IEC : Information, Education et Communication
- VAD : Veille et Appui diplomatique
- MRV : Mesurage, Reporting et vérification

En terme de réalisation sur terrain, il a été noté que dans le cadre de l'élaboration du RPP le GTCR a significativement été impliqué et cela depuis l'atelier de lancement du processus REDD au niveau national et autres ateliers provinciaux.

Ces ateliers avaient permis à ce que des consultations soient effectuées en vue d'alimenter l'élaboration du RPP.

La société civile a souligné sa participation aux différentes missions conjointes UNREDD et FCPF tout en précisant que le soutien de certains partenaires tel que la Rainforest Foundation Norvege a permis à ce que la société civile puisse se déployer dans les provinces et territoires pour sensibiliser les communautés, les autorités locales et députés provinciaux sur le processus REDD.

L'université d'été a aussi été un cadre qui a permis au gouvernement et à la société civile d'étendre et de diffuser largement l'information sur le processus REDD.

La participation du GTCR aux différentes études telle que celle sur le moteur de la déforestation et l'élaboration des standards SESSA constitue un des éléments essentiels de la participation de la société civile au processus REDD et specialement cette participation à la mission FIP.

3. Présentation du contexte de la mission FIP

Mr. Simon, Délégué de la BM a souligné que le FIP est une première enveloppe pour la préparation de la stratégie nationale qui doit aboutir à la troisième phase de mise en œuvre. Que les 600 millions de Dollars n'étaient pas les fonds de la Banque mondiale mais des fonds provenant des Bailleurs-partenaires bilatéraux (USA, Japon, France, Royaumes unis...) pour le FIP. Ces bailleurs ont impliqué 7 pays pilotes dont 3 pays africains notamment la RDC, le Burkina Faso et le Ghana. Dans cette sélection la RDC est considéré comme leader parce que c'est un vrai pays forestier.

L'objectif de la mission conjointe est de répondre à un calendrier ambitieux sur la stratégie et d'arriver véritablement à appuyer la RDC dans la préparation de la Stratégie d'Investissement PIF. Cette Stratégie devra remplir les critères d'investissements et priorités du PIF, répondre aux priorités nationales et être préparée d'une façon collaborative et participative, en impliquant notamment les représentants des communautés locales et peuples autochtones.



Partant du fait que la stratégie FIP ne doit pas s'inspirer du vide mais des expériences de 5 à 10 ans, il a été conçu un draft 0 (surnommé Document martyr) pour donner l'opportunité aux uns et aux autres de contribuer sans réserve afin de faire avancer les débats.

Dans ce draft des grandes orientations sont données par la Coordination Nationale REDD en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie FIP. Toutefois étant donné que les circonstances de son élaboration pour la Société Civile s'est avéré trop rapide, la société civile a souhaité à ce qu'elle puisse avoir un peu plus de temps pour le parcourir et éventuellement faire des commentaires. Toutefois il a été pris en compte et rappelé le fait que la mission de cadrage avait permis de :

- Mettre à jour toutes les parties prenantes ;
- Préparer la mission actuelle ;
- Aider le gouvernement à finaliser la stratégie nationale.

Depuis lundi 21 février 2011, il ya une ébauche de la stratégie d'investissement FIP (draft) sur la table afin de manifester la volonté du gouvernement de se lancer dans la mise en œuvre du FIP. Cependant cet engagement doit être accompagné par la société civile et d'autres parties prenantes.

La mission a noté que la Coordination Nationale a travaillé sur quelques programmes anticipés pour développer la stratégie d'investissement PIP. Le FIP étant une enveloppe pour une première étape, l'implication des GCT dans la réflexion préalable en vue de la préparation de la stratégie nationale pour 2013 permettra aussi d'alimenter cette stratégie FIP qui devra se concentrer sur 2 ou 3 zones en vue d'apporter l'effet transformationnel c.-à.-d maximiser le résultat.

La Coordination a aussi précisé qu'il faudra différencier ce qui est demandé pour le FIP d'ici le mois de Juin 2011 et définir des programmes anticipés pour fin Décembre 2011. Par conséquent, nous devons identifier ce qui est prioritaire pour le FIP.

4. Discussion sur l'élaboration de la stratégie d'investissement pour le FIP en RDC et l'implication de la Société civile.

Plusieurs préoccupations ont été soulevés par la société civile après cette exposé de la mission ; des préoccupations qui ont tourné autour des points lier notamment à :

- qu'est ce qui est prioritaire pour le FIP ?
- quelles sont les éléments à inclure dans la concertation ?
 - (Quand, comment et à quel niveau)
- Quels investissements prioritaires à mettre dans le FIP pour entrainer l'effet de levier ?
- Quelles sont les critères de sélection des zones géographiques ?
- Après lancement du draft 0, quelle est la finalité de la mission conjointe ? Parce que le draft 0 est supposé lancé pour enrichissement.
- Quelles sont les modalités prévues pour la gestion des fonds FIP ?

La société civile a estimé que pour qu'elle puisse contribuer efficacement en termes de commentaire au draft tel que présenter par la CNREDD il est important qu'elle puisse avoir le temps de le parcourir et de faire une analyse approfondie de ce dernier et avoir le temps de faire une consultation dans tous le pays ou alors prioritairement dans les sites déjà identifiés. Il faut souligner que la veille la société civile avait déjà exposé sa feuille de route pour le déploiement et un accord était donné pour trouver les moyens pour cette consultation. Encore pendant la mission, le MECNT, par le biais de son



Ministre, avait déjà annoncé son engagement d'identifier les moyens pour assurer cette Consultation, ce qui a été confirmé lors de la mission

La société civile a souligné que dès lors qu'il est important que la stratégie puisse intégrer les aspects liés aux politiques de sauvegarde et que le draft 0 laisse la possibilité pour la société civile de faire des propositions concrètes. La proposition du gouvernement de ce document est soutenu par le GTCR, tout en insistant sur le fait que la participation de la société civile dans l'élaboration de ce dernier permettra lui éviter de se retrouve entrain de ne jouer un rôle de simple accompagnateur.

Pour ce faire la société civile a estimé qu'il est important qu'elle puisse procéder à des consultations dans un meilleur délai, étant donné les contraintes du temps, aussi pour faire le travail proprement enfin de s'assurer que les desideratas des communautés locales et peuples autochtones sont pris en compte et que les zones retenues pour le FIP on fait l'objet d'accès à l'information suffisante sur ces questions.

La délégation de la mission FIP a réagi en indiquant que le FIP a des critères et qu'elle ne devra nous écartier de l'idée que la stratégie doit rentrer dans le cadre (de la) stratégie durable notamment la réduction de la pauvreté (objectif visé également par la REDD), la transposabilité à grande échelle (dans d'autres pays), les zones à choisir doivent présenter un potentiel important.

Aussi la mission a précisé que la stratégie, dont l'approbation est projetée au mois de juin par le sous comité, devra être la priorité des parties prenantes.

Dans les échanges, la société civile a indiqué que dans la stratégie le programme habilitant sur le foncier et l'aménagement du territoire sont des aspects importants, ainsi les actions liés à une amélioration du climat des affaires.

Pour la mission FIP la société civile est un acteur important dans l'élaboration et aussi la mise en œuvre de la stratégie FIP et qu'elle devrait participer a tout le niveau et être consultée. Certains membres de la mission souhaité même que la société civile présente sont plan de déploiement à cette réunion .Il est vrai que la société civile travaillé déjà sur son plan de déploiement, mais il était un peu précoce de présenté quelque chose, cela devait être fait ultérieurement.

Ainsi la mission a accueilli favorablement l'initiative des consultations enfin de pouvoir permettre à la société civile d'alimenter cette stratégie, mais aussi de pouvoir soutenir le document produit par la coordination.

La CNREDD a rappelé dans quel contexte elle a travaillé sur les programmes anticipés pour une stratégie nationale, elle a souligné que le FIP est une enveloppe pour une première étape, aussi que l'implication des GCT dans la réflexion préalable en vue de la préparation de la stratégie nationale pour 2013 sera efficace car elle permettra aussi à la société civile de pouvoir contribuer efficacement.

La CNREDD a suggéré ou proposé que le FIP se concentre sur 2 ou 3 zones en vue d'apporter l'effet transformationnel c.-à.-d maximiser le résultat.

La CNREDD a aussi précisé qu'il faut différencier ce qui est demandé pour le FIP d'ici le mois de juin et la définition des programmes anticipés pour fin décembre 2011 et a soutenu l'idée de la société civile qui demande à ce que l'on identifie :



1. qu'est ce qui est prioritaire pour le FIP ?
2. quelles sont les éléments à inclure dans la concertation ?
(Quand, comment et à quel niveau)

La CNREDD et la mission conjointe ont souligné le fait qu'il y'aura encore d'autre consultation sur les programmes anticipé et que ce processus étaient continue jusqu' a l'atelier de validation du mois de mai.

Pour la CNREDD bien que le principe de faire passer le document de strategie est acquis les consultations à l'échelle nationale s'avèrent essentielles, d'où l'urgence de définir un plan de consultation qui permettra à la société civile tout entière de réagir, la CNREDD a réaffirmé la nécessité de poursuivre avec la société civile les discussions sur la sélection des zones.

La société civile a finalement remercié la coordination nationale et la mission FIP pour le souci de la participation et de la consultation de la société civile.

Cependant, vu que le temps était trop court, le GTCR a demandé à ce que la mission puisse accorder un temps a la société civile pour qu'elle puisse apporter ces commentaires au document.

Ainsi de commun accord, il a été concéder à la société civile un délai de 48 heures pour qu'elle puisse présenter son plan de consultation pour alimenter la stratégie FIP et aussi donné des commentaires à chaud sur le draft0.

Deux commissions ont été mises en place :

- l'une devant travaillé sur le document de consultation
- l'autre devant produire des commentaires sur le draft 0.

Mr. Simon de la BM a exprimé le désir de pouvoir entre en possession d'une ébauche de consultation FIP qui se fera par la société civile jusqu'au 25 février. Il a souhaité aussi que les consultations ne s'arrêtent pas, soulignant qu'elles seront d'ailleurs plus importantes après la stratégie.

La mission a manifesté le souhait que la RDC ne rate pas cette opportunité le mois de juin pour présenter la stratégie d'investissement. De la même manière que le Ministre s'est engagé à faire avancer les choses, la société civile est engagée contribuer à enrichissement du draft 0 de la stratégie et participer au montage de la stratégie FIP d'ici à juin tel que le calendrier se présente. La réunion s'est terminée par un cocktail et une exposition des briquette fabriqué à base des déchets, qu'une organisation de la société civile développe à Kinshasa et dans les provinces.

Le rendez vous avec la mission a été fixé au mois de mai lors d'une autre mission de validation, avant la soumission.

Pour le GTCR

Me Espoir TSHAKOMA

Rapporteur



Annexe 5: Plan de Consultation sur le Plan d'Investissement du PIF.

1. Plan d'Investissement du PIF

Le PIF, dont le montant envisagé est de 60 millions de dollars, va appuyer et en quelque sorte anticiper la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+ dans une zone de concentration de trois bassins d'approvisionnement de grands centres urbains du pays, ceux de Kinshasa, de Kananga-Mbuji Mayi, de Kisangani. Ces bassins sont choisis pour leur représentativité vis-à-vis des situations socio-environnementales du pays et leur lien à la l'émission de carbone lié à la déforestation et à la dégradation forestière, ainsi que leur potentiel en termes d'augmentation de stock de carbone à travers le reboisement. Le PIF pourra marginalement financer des projets en dehors de la zone de concentration, s'ils présentent un grand intérêt vis-à-vis de la problématique de réduction des émissions de carbone.

Dans la zone de concentration, il interviendra sur des projets intégrés à deux composantes : 1/ une composante dite "habilitante", orientée vers l'aménagement du territoire, la sécurisation du foncier, l'amélioration du climat des affaires et 2/ une composante « sectorielle », orientée vers la production de biomasse (afforestation, reforestation et transformation du bois) et la foresterie communautaire.

Les fonds du PIF entreront par des crédits ou des subventions dans des montages financiers de projets portés par le gouvernement, des institutions ou des entreprises privées. Les détails du montage financier des fonds PIF sont encore à discuter.

Le processus de sélection et de financement des projets comporte des risques qui ont été étudiés dans la préparation du Plan d' Investissement: corruption, conflits d'intérêt et dévoiement des procédures d'attribution des fonds, faiblesse des fonds propres des entreprises locales, faible consultation et incompréhension des communautés etc.

2. Niveau du présent Plan de Consultation.

Le présent Plan de Consultation concerne le Plan d'Investissement. Il porte sur les principes généraux de la stratégie tels qu'ils viennent d'être définis: concentration, secteurs et habilitation, modalités de cofinancement, risques et mitigation des risques. Il va donc s'adresser à un public composé de représentants des différents types de parties prenantes au niveau provincial, sans descendre au niveau des communautés proprement dites, à ce stade. Il s'attache cependant à identifier et à consulter les parties prenantes les plus représentatives des communautés, notamment celles des peuples autochtones.

Tout projet particulier soumis au fonds devra comporter des consultations approfondies, touchant les communautés directement concernées par ces projets, afin de le rendre conforme aux règles de la Banque Mondiale et d'autres bailleurs en matière d'impact socio-environnemental. Ces consultations auront lieu dans une phase ultérieure, une fois le Plan d'Investissement sera validé par le sous-Comité du PIF.



3. Objectifs de la consultation

L'objectif des consultations est de recueillir le point de vue des parties prenantes locales, notamment les peuples autochtones et les communautés locales, à travers leurs représentants, sur des points pertinents du document de la Stratégie à présenter au sous-comité PIF par le Gouvernement à l'issue de l'intégration des contributions de ces parties prenantes.

Les consultations porteront sur les points ci-après de la Stratégie :

- a) Le cadrage de la stratégie en deux types d'activités : 1/ habitantes (foncier, aménagement du territoire, gouvernance) et 2/ sectorielles (afforestation-reforestation, foyers améliorés, alternatives énergétiques, foresterie communautaire) est-il pertinent pour réduire effectivement les émissions de carbone dans leurs provinces ? Faut-il élargir le champ des activités du PIF pour obtenir des résultats probants, ou est-il préférable de se concentrer sur ces activités pour parvenir rapidement à des résultats visibles ?
- b) Quels problèmes particuliers chaque type d'activité, habitante et sectorielle va soulever dans leur province. Comment résoudre ces problèmes ?
- c) Le principe du cofinancement, qui exigera des porteurs de projet la disposition de fonds propres leur paraît-elle un axe stratégique acceptable, susceptible de favoriser l'implication effective de ces acteurs, ou est-il de nature à exclure certains porteurs de projet ? Quelles solutions à ce problème ? Faut-il imaginer des dispositions particulières pour certains porteurs de projet, par exemple les peuples autochtones ? Comment valoriser des apports de nature différente ?
- d) Au niveau des projets particuliers et des mécanismes de gestion du projet, comment organiser la participation locale aux processus de décision, de mise en œuvre et de contrôle des réalisations du PIF ?
- e) Quels risques pèsent sur la mise en œuvre du PIF et comment les gérer (corruption, favoritisme, détournements...).
- f) Comment inciter la participation du secteur privé dans les activités ?
- g) Quels mécanismes pour la gestion des fonds sont les plus prometteurs ? Comment assurer une gestion efficiente, efficace et transparente des ressources ?

4. Consultations provinciales et consultation nationale

Deux types de consultation seront organisés : des consultations locales, dans les provinces de concentration, une consultation nationale.

Dans les provinces (Bandundu pour le bassin d'approvisionnement de Kinshasa, Kasai Occidental et Province Orientale) les consultations auront lieu dans la capitale provinciale. Cependant, des consultations restreintes auront lieu dans des sites localisés pour leur représentativité (forte présence de communautés de peuples autochtones pygmées, situations remarquables du point de vue de la déforestation...), en préparation de la consultation provinciale.



5. Animation du Plan de Consultation

L'animation du Plan de Consultation est confiée par contrat à deux ONGs locales reconnues pour leur compétence et leur expérience en la matière :

- **CODELT**, Conseil pour la Défense Environnementale par la Légalité et la Traçabilité, ONG basée à Kinshasa disposant d'une expertise reconnue en matière de droit de l'environnement et du foncier rural, d'étude, d'appui à la négociation et de l'organisation de consultations participatives en milieu forestier ;
- **DGPA**, Dynamique des Groupes de Peuples Autochtones : la DGPA est un réseau qui réunit la plupart des organisations de pygmées et d'appui aux pygmées en RDC. Ce réseau a notamment réalisé toutes les consultations ayant marqué les étapes de l'élaboration de la « Stratégie Nationale Pygmées ». Elles se sont déroulées tant au niveau local, dans les communautés, que territorial puis provincial – dans toutes les provinces concernées de la République - et enfin national.

Ces deux ONGs disposent donc d'une expérience en matière d'organisation de consultation, de synthèse, de rédaction de rapport. Elles possèdent des correspondants locaux ou des ONGs partenaires qu'elles n'auront aucun mal à mobiliser. Elles sauront notamment réunir les représentants des Peuples Autochtones pygmées des provinces concernées.

La répartition des tâches d'animation entre les deux organisations est la suivante :

- **Codelt** assurera la coordination d'ensemble du Plan de Consultation et assumera à ce titre :
 - o La préparation des outils pédagogiques, notamment un dépliant de 2 pages présentant la stratégie du PIF ;
 - o La formation des animateurs recrutés à Kinshasa, deux pour chaque province ;
 - o La mise en forme des rapports provinciaux et la synthèse des consultations
 - o L'organisation de l'atelier national, le mémorandum et la synthèse de celui-ci.
- **Codelt** organisera également les consultations de la Province Orientale. Il recrutera à ce titre deux animateurs de Kinshasa et passera des accords avec des organisations locales pour compléter le dispositif d'animation local et créer une équipe de quatre animateurs pour gérer l'ensemble de la consultation provinciale. Le partenaire de Codelt en Province Orientale sera l'ONG Océan. Les sites de consultation particuliers en préparation de la consultation provinciale à Kisangani ont déjà été identifiés : Alibuku, Babogombe et Kaete.
- **DGPA** organisera les consultations du Bandundu et des deux Kasai. Les partenaires locaux de DGPA sont en cours d'identification, parmi celles disposant d'une bonne expérience en matière de développement local. Les ONG pro-pygmées de son réseau seront également mobilisées.



6. Déroulement et méthodologie des consultations

Le processus de consultation se déroulera en un mois et demi. Il doit s'achever en deuxième semaine de mai dernier délai. Le tableau suivant fournit un calendrier indicatif et quelques éléments de méthodologie pour chaque étape de ce calendrier, depuis la signature des contrats :

Première semaine	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place du bureau de coordination par Codelt, désignation du coordonnateur et du personnel d'appui ;- Mise au point du document résumé de la stratégie du PIF et validation de ce document par l'unité de coordination du projet REDD+ ;- Harmonisation et finalisation de la méthodologie d'animation entre les deux organisations- Recrutement des animateurs au niveau national et en province
Deuxième semaine	<ul style="list-style-type: none">- Formation des animateurs- Identification des participants aux consultations provinciales- Identification des sites d'animations spécifiques en province- Envoi du document résumé de la stratégie aux participants- Mise au point logistique des consultations spécifiques et de la consultation provinciale
Troisième semaine	<ul style="list-style-type: none">- Déroulement des consultations spécifiques (exemple : auprès des communautés pygmées)- Déplacement des participants éloignés des consultations de capitale de province- Identification des participants à l'atelier national- Invitation des participants à l'atelier national
Quatrième semaine	<ul style="list-style-type: none">- Déroulement des ateliers de capitale provinciale en trois jours : restitution des consultations spécifiques, examen de chacun des axes stratégiques,- Finalisation de la synthèse.- Retour des animateurs kinois
Cinquième semaine	<ul style="list-style-type: none">- Synthèse des consultations provinciales



	<ul style="list-style-type: none">- Mise au point de la logistique de l'atelier national- Réunion de travail avec la coordination REDD pour préparation de l'atelier national
Sixième semaine	<ul style="list-style-type: none">- Atelier national de deux jours- Synthèse de l'atelier national

7. Organisation de la consultation provinciale

Les participants : il s'agit d'acteurs sectoriels provinciaux représentant les différentes parties prenantes, notamment :

- Le représentant du Ministère de l'Environnement Provincial et de ses services;
- Le représentant du Ministère des Affaires Foncières;
- Les représentants des Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion de territoire et lorsqu'ils existent, des Comités Forestiers Provinciaux ou de district;
- Les représentants des principaux chefs coutumiers;
- Les représentants des Organisations Paysannes, à travers leurs coordinations ou syndicats;
- Les représentants des principales coordinations de la Société Civile, au premier rang desquelles les coordinations des peuples autochtones pygmées et de leurs ONG d'appui;
- Les représentants des exploitants forestiers industriels et artisanaux (FEC/ FIB);
- Les représentants des ONG locales impliquées dans les questions environnementales et de développement rural;
- Les universitaires concernés par les questions environnementales.

Les consultations en province s'organiseront sur trois jours, dont la première journée consacrée respectivement à la prise de contact et à l'information des participants, la deuxième à des consultations en cadre restreint sous la forme d'entrevues ciblées, et la troisième à l'organisation d'un atelier provincial de mise en commun.

A l'issue de cet atelier, les équipes des consultations procéderont à la rédaction du rapport provincial, qui sera versé au dossier du Consultant à Kinshasa en vue de la préparation de l'Atelier National de Restitution.

La rédaction du rapport provincial et sa présentation à l'Atelier National relèvera de la responsabilité des facilitateurs venus de Kinshasa, en collaboration avec les personnes ressource de l'ONG facilitatrice.

8. Organisation de l'atelier national

L'objectif de l'Atelier National est la restitution des résultats des consultations provinciales et les échanges entre participants en vue de confectionner un document reflétant un certain niveau de consensus à l'échelle nationale sur la stratégie FIP à présenter par le Gouvernement.



Les participants à cet atelier seront constitués de :

- i. Les acteurs représentant toutes les parties prenantes, basés à Kinshasa, notamment :
 - La représentation du Ministère de l'Environnement ;
 - La représentation du Ministère des Affaires Foncières ;
 - Les représentants des exploitants forestiers industriels et artisanaux (FEC/FIB) ;
 - Les représentants des ONG internationales impliquées dans les questions environnementales et de développement rural ;
 - ii. La représentation de la Communauté scientifique à travers les universités, les institutions de recherche scientifique et certains chercheurs indépendants ciblés.
 - iii. Un délégué par site de consultation, en plus des deux facilitateurs ;
 - iv. Deux représentants des institutions provinciales, dont un de l'exécutif et un du législatif provincial, dans les sites d'intervention PIF ;
 - v. Des représentants sélectionnés des autres provinces n'ayant pas fait l'objet de consultations, afin d'élargir l'assiette de points de vue à recueillir.
- b. L'Atelier national se tiendra sur deux jours, à l'issue desquels les participants auront :
- Appréhendé l'essentiel des résultats des consultations en province, à travers les communications et les échanges consécutifs concentrés sur le premier jour ;
 - Finalisé les contours d'une participation nationale à l'issue de travaux en groupe organisés au courant de la dernière journée, et qui aboutiront à la rédaction d'un document final consacrant la participation de toutes les parties prenantes à l'affinement de la stratégie PIF, et transmis au Ministre pour intégration au document qu'il présentera par la suite au CIF.

L'élaboration du rapport final consistera à consolider les rapports des consultations provinciales et d'intégrer les résultats de l'atelier national. Il devra être remis officiellement au plus tard le 09 mai.



Annexe 6. Plan d'Investissement PIF en RDC

**Ebauche de Plan d'Investissement du Programme d'Investissement
Forestier – République Démocratique du Congo**



Version 20/03/2011



Préambule

Le Fonds d'Investissement Climat (CIF) mis en place par les Banques Multilatérales de Développement vise à promouvoir la coopération internationale sur le changement climatique et à appuyer les pays en développement dans leurs efforts d'atténuer l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter au changement climatique. Deux fonds fiduciaires ont été créés dans le cadre du CIF : (i) le Fonds de Technologie Propre (CTP) et (ii) le Fonds Stratégique pour le Climat (SCF). Le SCF dispose en son sein d'un Programme d'Investissement pour les Forêts (FIP) ayant pour but de mobiliser les politiques, les mesures et les financements en vue de faciliter la réduction de la déforestation et de la dégradation forestière et de promouvoir la gestion durable des forêts.

La République Démocratique du Congo (RDC) a été sélectionnée en juin 2010 comme un des huit pays pilotes du Programme d'Investissement Forestier, reconnaissant les importants progrès accomplis par le pays dans le processus de préparation à la REDD+. Une mission de cadrage du FIP s'est tout d'abord tenue à Kinshasa en novembre 2010 afin d'initier le dialogue avec le gouvernement et les principales parties prenantes et planifier les activités de préparation du Plan d'Investissement du FIP. Une mission conjointe des Banques multilatérales de développement s'est alors tenue à Kinshasa du 21 au 27 février afin d'assister la RDC dans l'élaboration de ce Plan. A cette occasion, le gouvernement de la RDC a réaffirmé sa volonté de présenter le Plan d'Investissement à la prochaine réunion du sous-comité du FIP fin juin 2011 pour approbation. Sous réserve de cette approbation le gouvernement pourra alors élaborer des Programmes et les soumettre au même sous-comité à sa rencontre suivante, à savoir en décembre 2011.

Le présent document est une première ébauche du Plan d'Investissement de la RDC réalisé par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT) Il vise à présenter publiquement les premières réflexions et propositions du MECNT pour lancer le processus de consultation et d'échange, dans l'objectif d'obtenir un document final consensuel à présenter au sous-comité du FIP pour approbation. Ce document ne représente donc en aucun cas un document final.

Les consultations des parties prenantes (populations locales et peuples autochtones, administration publique, secteur privé, banques multilatérales de développement et autres partenaires techniques et financiers) seront portées par la coordination nationale REDD ainsi que la société civile au travers d'entretiens, d'ateliers et de discussions au sein de groupes thématiques.



Ebauche de Plan d'Investissement du Programme d'Investissement Forestier – République Démocratique du Congo

1. **Abritant le principal massif de forestier africain**, au cœur du continent, la République Démocratique du Congo (RDC) couvre une superficie d'environ 2,3 millions de km² pour une population estimée à plus de 60 millions d'habitants. Elle jouit d'un contexte climatique, hydrographique et géologique extrêmement favorable dont le potentiel est largement sous-exploité. Exsangue au sortir d'un conflit régional le pays a retrouvé le chemin de la croissance et de la stabilité politique depuis 2003, mais figure néanmoins toujours parmi les pays plus pauvres.

2. **Avec la reprise de la coopération internationale en 2001**, le pays s'est engagé, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (I-PPTE), à élaborer une stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté matérialisée par un premier document (DSRP) dont la revue a permis d'atteindre en 2010 le point d'achèvement de l'I-PPTE. Un nouveau DSRP (2011-2015) est en cours d'élaboration sous la direction du ministère du Plan où figurent en bonne place la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles mais aussi l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation. Disponible sous forme d'un premier draft, il doit encore faire l'objet de larges consultations avant son adoption par le Parlement.

Description du contexte national et sectoriel

3. **La RDC comprend 145 à 155 millions d'hectares de forêts (67% du territoire)¹ répartis entre 4 grands écosystèmes** : (i) la forêt dense humide de la Cuvette (100 millions d'hectares concentrés dans les provinces de l'Orientale, de l'Équateur et du Bandundu) avec des densités de population inférieures à 10 hab/km², (ii) les forêts de montagne (Kivu et Ituri) à proximité de zones fertiles où, avec des densités supérieures à 300 hab/km² la pression foncière est très forte, (iii) la mosaïque savane-forêt (galeries forestières) et (iv) la forêt claire (de type Miombo) au Katanga. Si les titres forestiers sont concentrés dans la Cuvette, le domaine forestier se superpose avec le cadastre des périmètres miniers. Il n'existe à l'heure actuelle aucune représentation cartographique du cadastre foncier ni des grandes concessions agricoles.

Le phénomène et les facteurs de déforestation

4. **Les données disponibles sur l'évolution du couvert forestier** indiquent un taux annuel de déforestation brut de l'ordre de 0,25% sur la période 1990-2000 et un taux net de 0,2% (Etat des Forêts, 2008). Les "points chaud" de déforestation pionnière ou mosaïque se trouvent en bordure des grandes villes dans la bande savanicole (Kinshasa, Lubumbashi, Kananga) et de la Cuvette (Kisangani, Kindu), dans le Nord de la province de l'Équateur (Lisala-Bumba) ainsi que dans la zone du Rift Albertin (Nord et Sud Kivu, Est de la Province Orientale).

5. **Les premières estimations de l'OSFAC pour la période 2000-2010 font état d'une réduction du couvert forestier de 3,7 millions d'hectares** (2,2 millions de forêts

¹ (De. Wasseige et al., 2009)



secondaires, 1 million de forêts primaires, 0,5 million de savanes arborées). Si ces taux de déforestation, de l'ordre de **XXX**%/an, sont en eux-mêmes relativement faibles par rapport à la moyenne des pays tropicaux, ils sont relativement élevés à l'échelle de l'Afrique centrale et doivent être mis en regard avec l'importance de superficie forestière de la RDC qui fait ainsi partie des dix pays en perdant le plus chaque année.

6. L'agriculture familiale et l'exploitation artisanale de la ressource ligneuse sous forme de bois-énergie et de bois d'œuvre se présentent en RDC comme les principaux moteurs de déforestation et de dégradation forestière sur l'ensemble du territoire. Ils reflètent la très forte dépendance des populations rurales et urbaines vis-à-vis des ressources forestières dans un contexte d'effondrement des infrastructures physiques et socio-économiques. S'il n'existe pas encore de consensus sur les causes et facteurs de la déforestation, une étude approfondie est en cours de réalisation par l'UCL et la FAO pour les identifier et les quantifier de façon précise avec le concours de la société civile congolaise.

7. L'agriculture familiale, de subsistance ou commerciale (manioc, maïs, riz, bananes plantain, palmier à huile), occupe les trois quarts de la population active et couvre plus de 90% de la production nationale sans parvenir à suivre le rythme de croissance démographique. Tandis que la plupart des grandes plantations commerciales (palmier à huile, hévéa, café) en milieu forestier sont à l'abandon, les fermes agro-pastorales en zones de savane s'étendent peu, à l'exception notable du Katanga qui s'est engagé dans une politique volontariste pour assurer son autosuffisance alimentaire au travers de grandes exploitations. Seules quelques milliers de tonnes de café sont aujourd'hui exportées et le pays est devenu importateur net d'huile de palme tant pour sa population que pour ses quelques industries de transformation.

8. La coupe de bois de feu pour le milieu rural et la production de charbon de bois pour les centres urbains couvrent de leur côté plus de 90% des besoins en énergie domestique, une partie des besoins industriels (boulangeries, briqueteries) et même la demande transfrontalière (Rwanda), entraînant des prélèvements annuels estimés jusqu'à 50 millions de m³ par an. L'exploitation artisanale du bois d'œuvre couvre de son côté la quasi-totalité des besoins nationaux et répond aussi à une demande régionale (Angola, Ouganda, Kenya). Alors que la production industrielle, principalement destinée à l'exportation, n'a jamais dépassé un plafond de 500.000 m³, la production artisanale est estimée jusqu'à 5 millions de m³. L'impact de l'exploitation industrielle est néanmoins important dans la mesure où son réseau d'infrastructures favorise la pénétration humaine dans les zones enclavées et l'évacuation des productions locales.

9. Le désenclavement en cours des territoires par la réhabilitation des infrastructures routières (dont les dessertes agricoles) et fluviales **couplé à la diffusion d'intrants** (principalement la multiplication de semences améliorées) devrait constituer une incitation sur le court terme pour la commercialisation des surplus agricoles, même si les débouchés industriels pour la transformation (minoteries, brasseurs) sont encore limités et les "tracasseries" multiples. Les effets de ce désenclavement se font cependant déjà sentir en matière d'exploitation artisanale du bois, notamment entre Kisangani et la frontière orientale. Les investissements en matière d'intensification agricole et d'approvisionnement énergétique étant lourds et pour l'heure très limités, la croissance démographique soutenue et celle (même légère) des revenus, devraient engendrer à moyen terme une forte pression sur les espaces et ressources forestières, sans compter l'intérêt suscité par les terres arables (80 millions ha) pour les cultures de rapport ou les agrocarburants.

10. Un essai d'estimation de la valeur des flux annuels à l'échelle nationale des productions forestières (Debroux 2007) fait état des ordres de grandeur suivant : plus d'un



milliard USD chacun pour le bois énergie et le gibier, 100 millions pour le bois d'œuvre informel et 60 millions pour le bois d'œuvre formel. Les seules recettes fiscales tracées dans les comptes du Trésor Public étant assises sur l'activité formelle industrielle, la contribution du secteur forestier est inférieure à 1% d'un PIB estimé à 10 milliards USD). Avec la désorganisation des échanges économiques et la contraction de la production agricole (privée d'accès aux intrants et de débouchés), la commercialisation de la viande de brousse et du bois-énergie sont devenues les principales activités génératrices de revenus en milieu forestier connectant encore les zones rurales aux centres urbains et alimentant les campements de mineurs artisanaux.

Le dispositif institutionnel de préparation à la REDD

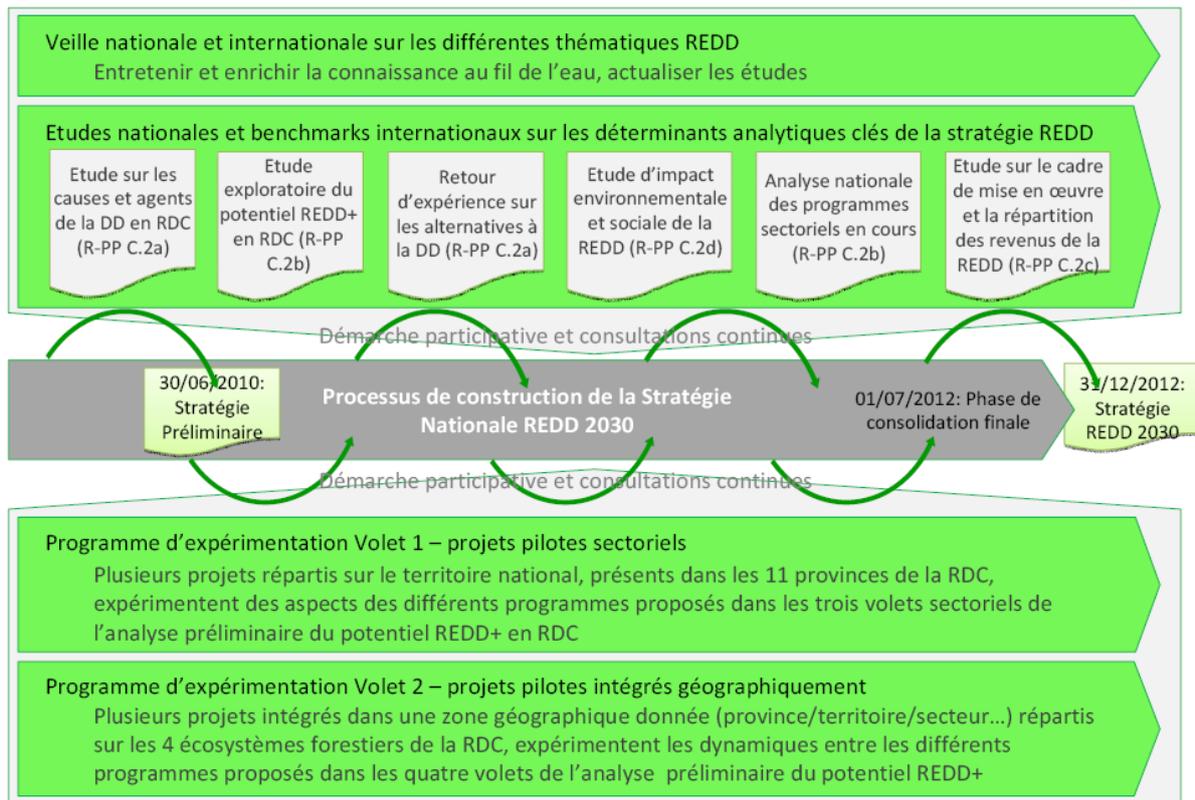
11. **Le plan de préparation à la REDD (R-PP).** Sur la base d'un R-PIN de mai 2008, la RDC s'est engagée en janvier 2009 dans un processus de préparation au futur dispositif international de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+), dirigé par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), en partenariat avec le programme des Nations-Unies pour la REDD (UN-REDD) et la Banque Mondiale (programme FCPF). Elaboré dans un cadre largement participatif, le R-PP a été approuvé en mars 2010 par le Conseil d'Orientation de l'UN-REDD et le Comité des Participants du FCPF. Pour accompagner ce processus, la société civile s'organise depuis juin 2009 avec l'appui de la CN-REDD au sein du Groupe de Travail Climat REDD (GTCR) dont le fonctionnement est financé par la Rainforest Foundation Norvège.

12. **Le cadre institutionnel de mise en œuvre du processus de préparation à la REDD,** élaboré dans le cadre des missions conjointes FPCF/ONU-REDD, est formellement institué par le décret 09/40 du 26 novembre 2009. En sus de la Coordination Nationale déjà opérationnelle pour l'élaboration du R-PP mais ainsi officialisée, cette structure nationale comprend un Comité National (organe d'orientation et de décision réunissant les parties prenantes) et un Comité Interministériel (organe de planification) dont les membres ont été nommés en juin 2010 et siègent depuis décembre. Le texte prévoit la possibilité de créer un Conseil Scientifique et la réplique de la structure nationale (composition et organisation) à l'échelle des provinces en tant qu'entités décentralisées et déconcentrées. Des points focaux devraient y être nommés à compter de juin 2011 selon des modalités à déterminer.

13. **Le processus de construction de la stratégie nationale.** La démarche définie dans le R-PP s'appuie sur des benchmarks internationaux relatifs aux déterminants analytiques clés d'une stratégie REDD et la réalisation d'études cadres devant alimenter le processus de décision au travers de 30 groupes de coordination thématique (GCT) constitués en janvier 2011 rassemblant les parties prenantes chargés chacun d'approfondir en comité restreint pendant un an et demi la réflexion sur la contribution potentielle d'un secteur d'activité ou d'une thématique à la REDD+ et de fournir des recommandations qui seront soumises pour arbitrage au Comité national. Ce processus n'aboutira que vers juin 2012 pour finalisation de la stratégie fin 2012. Il sera conduit en parallèle de 7 projets-pilotes géographiquement intégrés répartis sur le territoire et ciblant différentes causes de déforestation pour expérimenter les différentes options et conditions institutionnelles de mise en œuvre concrète d'une stratégie REDD+. Ces projets sont sur le point de démarrer sur financement du Fonds Forestier pour le Bassin du Congo (FFBC).



Démarche de construction de la Stratégie Nationale REDD 2030



Les mécanismes de gouvernance forestière

14. **Dans l'économie du régime forestier organisée par le code de 2002**, où toutes les terres sont la propriété inaliénable de l'Etat, les forêts relèvent d'une des trois catégories suivantes : le domaine public comprend (i) les *forêts classées* (aires protégées sous divers statuts gérées par un établissement public, l'ICCN (qui peut en déléguer la gestion par contrat) tandis que le domaine privé comprend (ii) les *forêts de production permanente* dont la gestion est cédée à des fins d'exploitation industrielle sous forme de concessions forestières de 25 ans renouvelables et (iii) les *forêts protégées*, catégorie par défaut soumise à l'emprise coutumière (forêts des communautés locales) dont sont soustraites les deux autres par un mécanisme d'enquête préalable visant à les rendre libres et quittes de tout droit. Les droits d'usages coutumiers sont strictement limités dans les forêts classées et reconnus dans les concessions forestières (à l'exception de l'agriculture).

15. **Un certain nombre d'innovations institutionnelles** prévues par le code forestier entendent favoriser une gestion durable et participative des espaces et ressources forestières. Ainsi, il (i) généralise l'obligation d'inventaire et d'aménagement, (ii) introduit le principe d'adjudication dans l'attribution des concessions (le gré à gré devenant une exception qui doit être motivée), (iii) impose la création, le déploiement territorial et le libre accès au cadastre forestier, (iv) prévoit la mise en place de conseils consultatifs forestiers au niveau national et provincial réunissant l'ensemble des parties prenantes, (v) fixe une fiscalité spécifique assortie d'une obligation de rétrocession d'une partie des recettes à un fonds forestier national pour les missions d'inventaire et de reboisement et aux entités décentralisées pour la réalisation d'infrastructures au bénéfice des communautés locales, (vi) introduit enfin la possibilité pour les communautés locales de se voir octroyer à titre gratuit des concessions dans les forêts protégées.



16. **Le secteur forestier congolais s'est engagé depuis 2002 dans trois processus de revue** : (i) revue économique (aboutissant à une réforme de la fiscalité de la filière bois en 2004), (ii) revue légale pour la conversion des titres forestiers en contrats de concession forestière achevé début 2011 (26 entreprises détiennent 80 concessions sur 12 millions d'hectares contre 25 millions avant la revue et 40 millions en 2001), (iii) revue institutionnelle (conduisant à la réorganisation du ministère de l'Environnement qui est en charge des forêts et au lancement d'un processus de mise à la retraite et de renforcement des compétences des agents. Une trentaine de textes d'application du codes ont été adoptés et une dizaine d'autres sont à l'étude. Le ministère porte par ailleurs plusieurs projets de lois, notamment sur l'environnement et la biodiversité (révisant de manière très draconienne la loi sur la conservation de la nature de 1969). Un projet de code de l'agriculture est aussi en cours d'examen, prévoyant notamment la création de Conseil Agricoles Ruraux de Gestion (CARG) au niveau des entités territoriales (en cours de déploiement) et proposant de créer des comités fonciers de gestion.

17. **Les organisations de la société civile ont été parties prenante** du processus d'élaboration des textes d'application du code forestier et sont amenées à jouer un rôle important dans l'encadrement des communautés locales dans la négociation des clauses sociales des cahiers des charges annexés aux futurs contrats de concession forestière. Pour être des partenaires à part entière dans la gestion forestière, elles doivent faire l'objet d'un enregistrement auprès du ministère, tandis que le code forestier leur reconnaît le droit de représenter en justice les intérêts de l'environnement et des communautés locales.

Recensement des possibilités de réductions des gaz à effet de serre

18. **L'étude préliminaire sur le potentiel REDD+ de la RDC du cabinet McKinsey.** Sur base d'hypothèses politiques très volontaristes elle identifie 10 leviers pour obtenir un cumul de réduction des émissions jusqu'à 2,5 GtCO_{2e} entre 2010 et 2030. La part des émissions ne pouvant pas faire l'objet d'une réduction pour permettre à ces secteurs de se développer pourrait être compensée par les effets des projets d'afforestation et de reforestation destinés à la séquestration de carbone, à hauteur d'un potentiel cumulé jusqu'à 1,4 GtCO_{2e} sur la même période. A l'horizon 2030, l'effet conjugué des leviers de mitigation et de séquestration pourrait à la fois compenser le total des émissions estimées jusqu'à 410 MtCO_{2e} selon un scénario de référence BAU et constituer un puits de carbone d'une capacité de l'ordre de 20 MtCO_{2e}. Ces estimations préliminaires seront révisées au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles données au travers d'études thématiques réalisées par le gouvernement ou divers partenaires nationaux et internationaux, que ce soit directement dans le cadre du processus REDD+ ou de programmes ou projets pertinents.

19. **Les 10 leviers identifiés sont organisés en quatre volets et 14 programmes dans le R-PP.** Le premier volet, de nature transversale, vise la mise en place de réformes clés permettant la coordination, la mise en œuvre, le financement et le contrôle des activités réduisant ou séquestrant les émissions. Ce volet permet d'établir les bases institutionnelles, stratégiques, logistiques et techniques solides permettant de développer la stratégie REDD. Les trois autres volets sont sectoriels et territoriaux. Ces 14 programmes n'ont été proposés que de manière préliminaire pour alimenter la réflexion sur la future stratégie nationale REDD+, réflexion se déroulant notamment au sein de Groupes de Coordination Thématique, comme évoqué précédemment.



La compatibilité du cadre politique et réglementaire avec les programmes REDD+

Le cadre de la gestion foncière

22. **Le droit foncier congolais ne reconnaît pas la propriété foncière privée**, l'Etat n'accordant que la jouissance sous forme de concessions à des personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères. Ce principe est néanmoins tempéré par le droit des personnes physiques congolaises de se voir reconnaître une concession perpétuelle. Quant aux concessions dites ordinaires (comme l'emphytéose qui est la plus utilisée pour l'acquisition de terres agricoles), elles sont temporaires (25 ans renouvelables sous conditions de mise en valeur) mais peuvent faire l'objet de cessions et de mutations. Une nouvelle catégorie de concession perpétuelle pourrait cependant bientôt apparaître avec la foresterie communautaire.

23. **Le régime forestier ne déroge pas au régime foncier en matière de reconnaissance des droits d'usage coutumiers**. Si les droits d'usage coutumiers sont reconnus dans l'ensemble du droit congolais, cette emprise coutumière n'est pas titrée et ne fait l'objet d'aucun enregistrement, l'ordonnance présidentielle prévue pour définir et organiser ces droits (art. 389 du Code foncier) n'ayant jamais été promulguée. Le code forestier et ses textes d'application innovent cependant en tendant à leur conférer une reconnaissance dans le droit positif en termes de transferts directs de ressources (compensations pour le renoncement aux droits d'usage avec les clauses sociales du cahier des charges annexés aux contrats de concession forestières) ou de transfert direct de gestion (concession communautaire).

24. **La juxtaposition des différents régimes concessionnaire et coutumiers est source d'insécurité juridique**. Pour les communautés rurales, les instances chargées de le mettre en application sont hors de leur portée, tant sur le plan cognitif (ignorance des procédures) sur le plan matériel (inaccessibilité des services fonciers) que financier (frais de procédures). Dans le même temps, des surfaces parfois importantes ont été accaparées dans certaines régions par des notables au détriment des petits paysans avec la complicité des chefs coutumiers et de l'administration, cette dernière délivrant souvent des titres sans respecter la procédure de vacance, une entorse qui ne garantit pas la sécurité foncière de leurs détenteurs, une terre pouvant faire l'objet de plusieurs titres (ventes multiples). Par ailleurs, pour contourner l'obligation légale particulièrement lourde de recourir à une loi pour toute concession supérieure à 2.000 ha, la pratique s'est généralisée d'instruire plusieurs dossiers de superficies inférieures.

25. **L'absence de plan d'aménagement du territoire, la faiblesse ou l'absence de cadastres comme le non respect ou la mauvaise qualité des enquêtes publiques** pour constater les droits préalablement à la concession ou au classement entraîne le chevauchement entre titres fonciers, forestiers, miniers et les aires protégées souffrant par ailleurs d'une délimitation administrative déficiente et de l'absence de mécanismes acceptés pour gérer ce contentieux. Le seul cadastre informatisé est celui de l'administration des mines, celui de l'administration forestière sera déployé dans le cadre du Projet Forêts et Conservation de la Nature (PFCN) financé par la Banque mondiale, celui de l'administration agricole qu'entend créer le projet de loi sur l'Agriculture se heurte aux résistances de l'administration foncière arguant de la nécessité d'un cadastre unique.

26. **Dans le secteur forestier** deux catégories de conflits se cristallisent aujourd'hui autour des communautés locales (i) avec les concessionnaires forestiers sur la question du volet social du cahier des charges prévu par le code, qui pose le problème des limites de la



responsabilité sociale des entreprises dans la prise en charge des infrastructures socio-économiques alors que se multiplient les incitations à la certification, et (ii) avec l'ICCN sur la délimitation des aires protégées alors que l'ambition est de les étendre bien que certaines ONG entendent développer un modèle de conservation communautaire rompant avec les modèles existants.

Le cadre de la filière biomasse-énergie

27. **Une définition très extensive des forêts du code forestier.** Celle-ci se fonde sur la destination forestière des espaces, au-delà des seuls terrains boisés. Ainsi, le déboisement n'entraîne pas d'office le changement d'affectation du sol, ce qui permet d'éviter le changement d'affectation des sols après un défrichement illégal ou un incendie. Dans le même temps, sont considérées comme forestiers les terrains non boisés réservés par l'administration à la production du bois, la régénération forestière ou la protection du sol. Il manque cependant une politique d'aménagement du territoire pour matérialiser dans un plan cette affectation forestière des terres.

28. **Le code forestier entend encourager les pratiques de reboisement** par les communautés locales, les particuliers disposant d'une concession foncière et les entités décentralisées. Il prévoit ainsi que les boisements sur les concessions foncières pourront être exploités par leurs détenteurs dans le cadre de la législation forestière, tout comme les boisements réalisés par les entités décentralisées. Si la porte est ainsi ouverte à une foresterie privée, elle relève du régime foncier défini pour les concessions à vocation agricole (avec la définition de standards de mise en valeur) et non du régime forestier qui fait du plan d'aménagement la norme de gestion.

29. **Le code forestier de 2002 institue une fiscalité spécifique** assise sur la délivrance de titres (redevance de superficie) et d'autorisations (permis de coupe, de carbonisation et de récolte des PFNL) ainsi que sur les volumes prélevés (taxe d'abattage) et commercialisés (taxe de reboisement et droits de sortie sur les exportations). La taxe de déboisement est la seule qui ne concerne pas les opérateurs du secteur mais sanctionne le changement d'affectation des sols. A la différence des secteurs minier et pétrolier, la foresterie ne bénéficie pas de régime dérogatoire mais elle est éligible aux conditions préférentielles du code des investissements de 2002.

30. **Le caractère incitatif de la réglementation relative au déboisement n'est pas encore opérationnel.** Celui-ci s'applique hors des concessions forestières pour tout défrichement, à l'exception de ceux qui ont une vocation agricole pour une surface inférieure à 2 ha. Prévu par le code forestier, le permis de déboisement fait bien l'objet d'une réglementation mais n'est pas encore délivré en l'absence d'arrêté interministériel en fixant le taux. Devant permettre d'internaliser une partie du coût de la destruction de la ressource boisée, il pourrait selon le taux appliqué avoir un effet dissuasif pour l'investissement zones forestières. Dans le même temps on peut le concevoir, dans le cadre d'une planification de l'aménagement du territoire, comme un levier pour orienter les investissements vers des objectifs conformes à la REDD+.

31. **Avec la perspective de la mise en œuvre de la foresterie communautaire, le chantier de la réglementation de l'exploitation artisanale est critique pour encadrer la filière de la biomasse-énergie.** Limitées au domaine des forêts protégées sur les lesquelles les communautés locales devraient pouvoir obtenir à titre gratuit des concessions, celles-ci sont amenées à devenir le cadre d'activité des filières artisanales ou semi-industrielles du bois d'œuvre et du bois-énergie aujourd'hui très largement informelles dans le cadre de filières très



fragmentées mais qui commencent à acquérir une certaine visibilité en réponse à la demande des pouvoirs publics d'organisation institutionnelle.

Barrières à l'investissement public et privé

32. **L'intervention des pouvoirs publics est grevée en RDC par un manque de crédibilité budgétaire** (qui tient à l'absence de maîtrise de la chaîne des recettes comme de la chaîne des dépenses) et à un **manque de capacité de planification**. Les crédits de fonctionnement sont largement insuffisants et les crédits d'investissement rarement disponibles. Les projets impliquant une contrepartie gouvernementale souffrent ainsi d'importants retards d'exécution. Les autorités de régulation et les diverses agences ou fonds mis en place depuis 2002 ne parviennent à obtenir les dotations suffisantes pour accomplir leurs missions ni la rétrocession du produit des taxes prévue dans les textes pour les financer. En l'absence de standards appropriés de gestion fiduciaire, l'essentiel de leurs ressources est ainsi autoconsommé. La situation est similaire pour les entités décentralisées, les régions provinciales créées dans le cadre de la décentralisation pour collecter la fiscalité locale se retrouvant par exemple souvent en concurrence avec les trois régions financières nationales.

33. **La structure de la fiscalité congolaise** se caractérise par une multitude d'impôts, droits, taxes et redevances aux taux multiples, au périmètre mal circonscrit et à l'assise légale incertaine. Sa gestion implique pléthore d'intervenants dotés de faibles capacités techniques mais capables d'exploiter l'opacité du cadre juridique dans leurs stratégies de subsistance ou de prédation. Cette complexité du système fiscal est contre-productive tant d'un point de vue économique (insécurité juridique des opérateurs) que d'un point de vue fiscal (évasion, sous-fiscalisation, corruption, détournements), expliquant le décalage entre prévisions et réalisations budgétaires.

34. **L'intervention des acteurs privés est grevée en RDC par la très forte situation d'insécurité juridique** qui tient pour l'essentiel aux lacunes et incohérences du corpus juridique qui sont autant d'opportunités pour une administration bénéficiant d'une situation d'impunité totale en l'absence de mécanismes de médiation légitimes et d'un régime de sanctions efficaces. Cette situation conduit les acteurs économiques à sécuriser autant que possible leurs positions en privilégiant les relations discrétionnaires avec une administration soumise à de fréquentes interférences politiques.

35. **Le coût et la difficulté d'accès au crédit** est une autre barrière importante, particulièrement pour le tissu des PME congolaises qui disposent de peu de fonds propres, présentent des failles importantes en matière de gestion et ne disposent que d'une vision approximative des potentialités du marché. Pour ces raisons, le secteur bancaire congolais se détourne de ce type d'acteurs économiques qu'il n'est pas équipé pour suivre et qui présentent un risque élevé notamment en raison de la faiblesse des services de cadastre rendant aléatoire les garanties hypothécaires tout comme sont aléatoires les recours à l'appareil judiciaire pour récupérer les créances en cas de défaillance.

36. **Une économie sous-bancarisée** : même si le nombre de banques (19 en 2009) et de comptes bancaires (200.000 en 2009) a fortement progressé ces dernières années, le secteur bancaire congolais est sous-dimensionné (le bilan des banques représente moins de 15% du PIB). Le sous-secteur de la microfinance est aussi très peu développé (0,041% du PIB contre 3,35% au Bénin) malgré une forte demande. Le sous-secteur des assurances est également embryonnaire, avec un très faible taux de pénétration du marché (estimé à 0,5% contre une moyenne africaine de 4,5%).



37. **La RDC a mis en place en 2009 un Comité de Pilotage du Climat des Affaires et Investissements (CPCAI)** en charge de proposer des réformes permettant de réduire les obstacles à l'investissement. Deux feuilles de route ont déjà été développées, conduisant notamment en 2010 à l'adhésion de la RDC à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Une troisième feuille de route est actuellement en cours d'élaboration qui cible notamment le secteur foncier.

38. **Les secteurs qui tirent la croissance en RDC** sont en effet les mines, les télécoms, les travaux publics qui attirent les investissements directs extérieurs et mobilisent une partie de l'épargne intérieure. Celle-ci est cependant principalement orientée vers le commerce et l'immobilier où les retours sur investissement sont rapides. Les industries de transformation et l'agriculture commerciale, lourdement pénalisées par le coût de l'énergie et des transports, peinent à canaliser les investissements pour répondre à la demande nationale et régionale et être concurrentielles sur les marchés internationaux.

39. **Avec les processus en cours, de révision de l'ensemble des législations sectorielles, de préparation d'un zonage du territoire, et de planification** dans le cadre de DSCR-II sur la base de différents exercices prospectifs comme le sont la vision Congo 2035 (Ministère du Plan) ou la Stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2030, il existe une fenêtre d'opportunité pour moderniser les législations sectorielles en les harmonisant et en y intégrant des objectifs de production de biens publics à l'échelle locale, nationale et globale de manière à orienter la politique de développement nationale d'une logique de captation de rentes vers une logique d'investissement durable.

Co-bénéfices attendus des investissements du FIP

40. **Afin d'assurer des cobénéfices sociaux aussi bien qu'environnementaux**, les interventions sélectionnées dans le cadre du FIP s'attacheront à (i) intégrer des approches "gagnant-gagnant" permettant de réduire les émissions dues à la déforestation, dégradation et à conserver ou améliorer les stocks de carbone tout en maximisant les opportunités de développement économique (création d'emplois et de sources de revenus liées à la gestion durable des forêts ou alternatives à celles-ci), (ii) développer des alternatives permettant d'amorcer une transition structurelle vers une économie à basse intensité en carbone, et (iii) améliorer la sécurité foncière des communautés locales aussi bien que des investisseurs privés.

41. **Les programmes identifiés de manière préliminaire évoqués dans la partie deux du présent document présentent de nombreux co-bénéfices sociaux et environnementaux potentiels.** On peut notamment citer : la protection des ressources aquifères, de la biodiversité, des ressources forestières utilisées par les populations locales (plantes médicinales, aliments, bois de chauffe), des processus de pollinisation, des sols, la création d'emplois, l'amélioration de la santé, etc.

42. **Les co-bénéfices apportés par diverses activités dépendent fortement de la manière dont ces activités sont conçues et implémentées.** A ce titre les co-bénéfices de chaque programme seront présentés en partie six du présent document, en fonction des choix proposés. Chaque programme visera cependant à minimiser les impacts négatifs et à maximiser les impacts positifs pour les communautés locales et peuples autochtones.



Collaboration entre les Banques Multilatérales de Développement et avec les autres partenaires

Remarque : Afin de favoriser les synergies entre acteurs et interventions (effet d'échelle, échange de connaissances, retour d'expériences, cofinancements, etc), la Coordination Nationale REDD (CN-REDD) a entamé un processus d'identification des initiatives et financements pertinents pour la REDD en RDC auprès des divers partenaires techniques et financiers du pays. Ce travail permettra d'enrichir le contenu de cette partie dans les deux mois qui viennent.

43. **L'intervention en RDC de la Banque Africaine de Développement (BAD)** pour la période 2008-2012 s'insère dans le cadre global de deux piliers : (i) l'appui et à la bonne gouvernance et (ii) la promotion d'une croissance pro-pauvre. La stratégie pour 2008-2012 a été conclue sur la base d'une allocation maximale de ressources pour le FAD XI de 177,33 millions d'Unités de Compte sous forme de don². Chacun de ces piliers regroupe plusieurs domaines d'intervention présentés dans le tableau ci-dessous. Tous ces domaines d'intervention sont particulièrement pertinents pour la REDD+ en général et le FIP en particulier. Des réunions de concertation vont être menées avec les représentants de la BAD à Kinshasa, dans le cadre de l'élaboration de la présente stratégie mais également dans le cadre du développement des programmes FIP, afin de maximiser les synergies.

Pilier	Domaines d'intervention
Appui à la bonne Gouvernance	Amélioration du cadre de gestion des finances publiques à travers le renforcement du suivi de l'exécution des dépenses et la mobilisation des recettes publiques
	Transparence dans la gestion des ressources publiques et naturelles
	Amélioration de l'environnement des affaires qui pénalise fortement la compétitivité de l'économie congolaise
Promotion d'une croissance pro-pauvre	Renforcement des infrastructures de base, notamment dans le réseau routier urbain et rural
	Assainissement et accès renforcé à l'eau potable en milieu semi urbain et rural
	Electrification

44. **Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)** est un partenariat mondial piloté par la Banque Mondiale assistant depuis 2008 les pays forestiers tropicaux et subtropicaux dans le développement des systèmes et des politiques pour la REDD+ et leur fournissant des paiements basés sur les résultats de réduction d'émissions. Le FCPF complète les négociations de la CCNUCC sur la REDD+ en démontrant son application à l'échelle des pays. Le FCPF est avec le programme ONU-REDD le bailleur principal de la préparation de la RDC au mécanisme REDD+ et finance principalement dans le cadre du R-PP XXXX.

²<http://www.afdb.org/fr/countries/central-africa/democratic-republic-of-congo/>



45. **le Projet Forêt et Conservation de la Nature (PFCN)**, financé par la Banque mondiale et un fond commun multi bailleur, contribue au Programme National Forêt Conservation (PNFoCo) du MECNT. Il vise à renforcer les capacités du MECNT et de l'Institut Congolaise pour la Conservation de la Nature et à renforcer la collaboration entre les institutions gouvernementales, la société civile et autres parties prenantes pour la gestion durable et équitable des forêts dans le cadre d'usages multiples dans des Provinces pilotes (Bandundu, Equateur, Orientale). Le PCFN a d'ailleurs contribué à la création de la Division des Services Environnementaux au sein de la Direction du Développement Durable, Direction pilotant le processus de préparation à la REDD+ en RDC. Le renforcement de capacité des cadres provinciaux, les appuis aux initiatives locales de gestion communautaire des forêts et à la création des Forums Consultatifs apparaissent notamment comme des pistes de synergie et de cofinancement particulièrement intéressantes dans le cadre du FIP. Le PFCN a d'ailleurs contribué 150.000USD pour la réalisation
46. **Le Programme ONU-REDD**
47. **FORCOM (FAO)**
48. **Le projet FORCOL** mis en œuvre par Forest Monitor sur financement du DFID avait comme objectif principal de contribuer à la conception d'un modèle innovant de foresterie communautaire qui soit porteur d'une gestion durable et contribue à la lutte contre la pauvreté en milieu forestier, en préparation du démarrage du Fonds Forestier du Bassin du Congo.
49. **Makala (CIRAD)**



Intitulé du projet/programme	Bailleur	Date de début et de fin	Domaine d'activité / d'intervention	Localisation	Montant global (kUSD)
FORCOL					
FORCOM					
Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance, Phase II (PASMIF II)	SUEDE - PNUD - FENU - KfW - BM	juin 2010 –décembre 2014	Microfinance	Toutes les provinces de la R.D. Congo	28.500
Programme d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole (PARSSA)					
Programme Forêt Conservation de la Nature (PFCN)	IDA, GEF, UE, Belgique, France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas				64.000 (prêt) 6.000 (don)
Projet Pilote REDD géographiquement intégré "EcoMakala +"	Royaume de Norvege & Royaume Uni (Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo)		Reboisement, foyers améliorés, sécurisation foncière et application de la loi dans le Parc des Virunga	Territoires de Goma, Nyragongo et Rutshuru (Province du Nord Kivu)	22.500 (don)
Projet Pilote REDD intégré de la Réserve de Biosphère de Luki dans la forêt du Mayombe			Développement rural intégré autour de la réserve de la biosphère	Territoire de Moanda (Province du Bas Congo)	
Projet pilote REDD agroforestier Sud Kwamouth			Agroforesterie industrielle et villageoise, production durable de bois-énergie, diversification économique et infrastructure sociales, contrôle de feux de brousse, protection des lambeaux forestiers, sécurisation foncière	Territoire de Kwamouth (Province du Bandundu)	
Projet Pilote REDD Intégré de Mambasa			Aménagement du territoire et d'une concession forestière, contrôle de l'exploitation illégale du bois. Micro zonage participatif, amélioration des pratiques agricoles, agroforesterie, encadrement du développement de la filière cacao	Territoire de Mambassa (Province Orientale)	
Projet Pilote REDD Intégré d'Isangi			Aménagement du territoire, micro zonage participatif, amélioration des pratiques agricoles, agroforesterie, pisciculture et petit élevage	Territoire d'Isangi (Province Orientale)	
Projet d'appui à la société civile et au gouvernement dans le cadre de la REDD en Province de l'Equateur			Aménagement du territoire, micro zonage participatif, amélioration des pratiques agricoles, agroforesterie, pisciculture et petit élevage	Province de l'Équateur	



Tableau à compléter

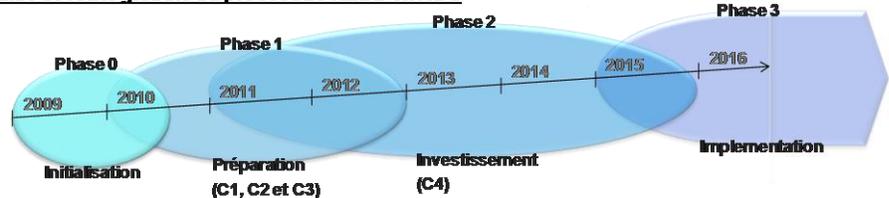


Identification et justification des Programmes à cofinancer par le FIP

Généralités

50. Dans une logique intégrée au processus de construction de la stratégie nationale REDD+, la RDC souhaite réaliser un déploiement anticipé de la stratégie nationale REDD+ dans certains domaines sélectionnés, afin notamment (i) de marquer l'entrée progressive du processus REDD en RDC dans une phase d'investissement (voir schéma ci-dessous), (ii) de bâtir les conditions structurelles d'un déploiement opérationnel et à grande échelle de la REDD+ et (iii) d'engager les premiers programmes de transformation sectoriels.

Feuille de route globale du processus REDD en RDC



51. Des réflexions ont été lancées mi-2010 avec les Ministères pertinents sur six thématiques sélectionnées pouvant déboucher sur des programmes nationaux, identifiées notamment au regard des données préliminaires de l'analyse des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en RDC, de leur faisabilité technique, de leur caractère relativement consensuel et des opportunités de mobilisation des acteurs. Ces réflexions préliminaires sur de potentiels programmes nationaux REDD+ dits "anticipés", formalisées au sein de "notes d'orientation", ont été présentées à la communauté internationale à l'occasion de la CoP16 début décembre 2010.

52. Trois propositions de programmes sectoriels se proposent de répondre à des causes directes de la déforestation et de générer des réductions d'émissions mesurables et valorisables ; Ils se focalisent sur les deux moteurs principaux de la déforestation en RDC, l'approvisionnement en biomasse-énergie (charbon de bois et bois) et l'agriculture sur brûlis. Deux propositions de programmes habilitants se proposent quant à eux de créer les conditions favorables à la mise en œuvre des options sectorielles au travers d'une réforme foncière et de la planification de l'aménagement du territoire, deux thématiques particulièrement critiques pour la REDD+ mais surtout pour la RDC en général. Enfin un programme intégré à l'échelle d'une entité administrative vise quant à lui à expérimenter au sein d'une même zone une combinaison d'activités habilitantes et sectorielles dans un contexte d'acteurs, d'enjeux et d'activités multiples, dans la lignée de ce qui est fait dans l'Etat d'Acre au Brésil ou l'Etat du Chiapas au Mexique :



3 programmes sectoriels 	<ul style="list-style-type: none">• Réduction de l'impact de l'agriculture de subsistance sur la forêt• Afforestation et reforestation dans le bassin d'approvisionnement des grandes villes• Amélioration de l'efficacité énergétique par la diffusion des foyers améliorés
2 programmes habilitants 	<ul style="list-style-type: none">• Modernisation et sécurisation foncière• Mise en place d'une politique nationale d'aménagement du territoire
1 programme intégré 	<ul style="list-style-type: none">• Programme Intégré REDD+ à l'échelle du district de Mai Ndombé

53. **Les cofinancements du PIF représentant une première étape importante dans l'engagement du pays dans la phase d'investissement**, la RDC souhaite que le FIP intègre certaines des thématiques explorées dans le cadre des programmes anticipés proposés (cf. **partie 6.2** suivante), en accord avec les critères d'investissement du FIP.

54. **L'effet transformationnel recherché par le FIP se traduit en RDC par la combinaison d'activités habilitantes et sectorielles au sein d'un espace géographique déterminé**, comme approuvé par la mission conjointe de février.

55. **Il convient d'assurer un équilibre entre activités habilitantes et activités sectorielles** dans le souci de répondre aux principes généraux du PIF et notamment celui de « *Promotion de réalisations mesurables et appui axé sur les résultats* », les activités sectorielles étant celles permettant d'assurer des résultats mesurables en termes de limitation des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, conservation ou augmentation des stocks de carbone. A ce titre il convient donc également d'assurer un **équilibre entre activités d'expérimentation permettant de tester de nouvelles approches, et activités permettant de garantir ces résultats mesurables.**

Choix des activités

Activités sectorielles

56. **La demande en bois-énergie représente également en RDC une problématique importante en termes de REDD+**, comme évoqué précédemment. S'il est nécessaire de travailler à la diversification du pool énergétique national, le bois-énergie va cependant garder dans les années à venir une place prépondérante, et ce fait va se trouver renforcé par la croissance démographique rapide en RDC de manière générale, et des villes en particulier. Une intervention dans ce domaine nécessite de faire intervenir des activités visant i) l'augmentation de l'offre durable : notamment afforestation/reforestation (modèles forestiers & agroforestiers) sur terres dégradées ou savane, gestion durable des forêts, amélioration des rendements de carbonisation, etc, et ii) la diminution de



la demande : notamment déploiement des foyers améliorés, développement des combustibles alternatifs tels que les briquettes de biomasse, le *chardust* (briquettes faites de poussière de charbon de bois), et de manière plus globale des énergies alternatives à la biomasse (gaz, etc).

57. **A l'heure actuelle la RDC dispose de quelques expériences pilote particulièrement intéressantes dans ce domaine qu'il conviendrait d'adapter et de multiplier.** Les expériences-pilotes en RDC ainsi qu'au niveau international démontrent le potentiel de réussite de telles activités ainsi que leur capacité potentielle à atténuer les effets du changement climatique, mais également celui de transposabilité potentielle à grande échelle et d'efficacité économique. En fonction des modèles utilisés, il est possible d'impliquer aussi bien le secteur privé que les communautés locales et d'assurer des bénéfices connexes importants. Le projet Makala de recherche appliquée dans le domaine de l'approvisionnement durable en bois-énergie financé par l'Union Européenne dans les bassins d'approvisionnement de Kinshasa et près de Kisangani représente aussi une base extrêmement intéressante sur laquelle capitaliser. Cibler ce moteur de la déforestation grâce à des activités adaptées semble donc particulièrement pertinent dans le cadre du FIP.

58. **Les expériences internationales montrent l'importante complexité des activités à réaliser dans le cadre de l'agriculture sur brûlis et REDD+.** Ces dernières doivent en effet aller bien au-delà d'une simple intensification agricole pour intégrer une variété d'activités intégrées agricoles et non-agricoles très fortement dépendante du contexte de chaque zone. Indépendamment des éventuels succès en termes purement agricoles, des interventions mal ciblées présentent un risque important d'entraîner une augmentation forte de la déforestation et de la dégradation des forêts au lieu de la diminuer.

59. **Malgré l'importance de l'agriculture sur brûlis vis-à-vis de la déforestation en RDC,** le critère de capacité potentielle à atténuer les effets du changement climatique semble fortement contrebalancé par ceux de potentiel de réussite et d'efficacité économique, mais également celui de transposabilité potentielle à grande échelle. Si ce levier permet une implication forte de la société civile il ne permet pas ou très peu l'implication du secteur privé. Ce constat ne dénote cependant en rien un manque d'intérêt pour cette problématique, bien au contraire, mais plutôt la nécessité de consacrer plus de temps à la réflexion quant aux réponses à apporter en lien avec la REDD+, en engageant de nombreux partenaires techniques nationaux et internationaux.

60. **Si le développement de l'agriculture intensive est une nécessité en RDC compte-tenu de l'importante insécurité alimentaire chronique, la production agricole industrielle n'est pas à l'heure actuelle un facteur important de déforestation en RDC.** Ce développement agricole devrait avoir lieu dans le cadre de la REDD+ en dehors des forêts, avec les multiples avantages d'éviter la coupe du couvert forestier, la création d'emplois en dehors des forêts et la valorisation d'espace à l'heure actuelle très peu productifs. Les modèles agroforestiers sont cependant particulièrement adaptés au milieu savanicole, comme les projets d'Ibi-Bateke et de Mampu le démontrent. La production agroforestière en zone savanicole permet ainsi à la fois d'améliorer la sécurité alimentaire et de contribuer à la production durable de biomasse ligneuse, dont le bois-énergie.

61. **La production ligneuse issue des forêts naturelles, industrielle ou artisanale, formelle ou informelle représente un autre levier important dans le cadre de la REDD+ en RDC. La production industrielle est relativement faible actuellement et la mise en place de la législation FLEGT**



représente une motivation pour la certification de type FSC qu'il convient d'encourager. La production informelle, artisanale ou à relativement grande échelle, notamment pour alimenter le marché est-africain, nécessite d'importantes mesures de contrôle.

62. **le Code Forestier renforce le rôle des populations locales dans la gestion durable des ressources forestières**, notamment au travers des « concessions des communautés locales ». Malgré certaines avancées grâce aux projets-pilotes FORCOM, FORCOL et PFCN, la foresterie communautaire n'est encore opérationnelle en RDC et des efforts plus importants doivent être fournis dans ce domaine. Les activités à mettre en œuvre dans ce cadre vont notamment inclure la finalisation du cadre réglementaire, la sensibilisation et la formation des autorités et populations locales, la structuration des communautés locales et autochtones ciblées, l'appui à l'octroi des concessions des communautés et l'accompagnement technique de ces communautés. Bien qu'un très grand travail reste à faire, en synergie avec les programmes existants, la foresterie communautaire représente un potentiel très fort en termes de capacité potentielle à atténuer les effets du changement climatique, mais aussi de transposabilité potentielle à grande échelle, d'efficacité économique, de potentiel de réussite et d'avantages connexes, et devrait être incluse au FIP.

Activités habilitantes

63. **Pour que les activités sectorielles présentées ci-dessus puissent se développer**, que ce soit au travers des communautés locales et peuples autochtones ou du secteur privé, il est nécessaire comme évoqué précédemment de mettre en œuvre un certain nombre d'activités visant à améliorer le cadre d'investissement.

64. **Les activités habilitantes doivent intervenir à deux niveaux complémentaires**, (i) le niveau national afin d'entamer des réformes de fonds prenant plusieurs années, permettant d'amorcer une transformation en profondeur du contexte de la RDC, et (ii) le niveau local permettant un appui concret au développement de projet du secteur privé et des communautés locales, notamment grâce à des mesures de facilitations sur le terrain ainsi que le test d'éventuelles mesures intérimaires en attendant la réforme de la loi.

65. **L'insécurité foncière et les conflits fonciers** existants sont un facteur déterminant dans le faible taux d'investissement dans le pays, qu'il s'agisse des populations locales ou du secteur privé. Il s'agit d'ailleurs d'un problème qui a été soulevé par de nombreuses parties prenantes lors des consultations préliminaires. Des interventions dans le domaine du foncier sont nécessaires se concentreraient au niveau national sur le lancement de la révision du Code foncier, alors qu'au niveau local les interventions pourraient notamment inclure la levée contradictoire des droits reconnus, qu'ils correspondent au droit positif ou à la gestion coutumière des terres sur le modèle des Plans Fonciers Ruraux et le déploiement anticipé de guichets fonciers.

66. **L'aménagement du territoire** représente un outil essentiel au mécanisme REDD+ : il doit en effet permettre la promotion et le contrôle d'une utilisation rationnelle et cohérente de l'espace, incorporant de plus la prise en compte de la valeur du carbone forestier dans les décisions. La mise en place au niveau national d'une politique d'aménagement du territoire et de ses outils est



essentielle. Ces actions pourraient être complétées au niveau local, notamment au travers du micro-zonage.

67. **L'amélioration du climat des affaires est enfin une condition essentielle à l'essor des investissements privés nationaux et internationaux en RDC.** Ceci passe notamment par (i) le renforcement de capacité des acteurs nationaux : sociétés de service (domaine carbone, développement de plans d'affaires) et institutions financières (banques et institutions de microfinance) et (ii) l'appui aux projets du secteur privé et des communautés locales au travers de divers mécanismes financiers (cf. section 7).

De manière globale les activités proposées sont donc les suivantes :

	Niveau national	Niveau local
Activités habitantes	Modernisation et sécurisation foncière	
	Aménagement du Territoire	
	Climat des affaires	
Activités sectorielles	Biomasse-énergie (afforestation/reforestation, diffusion des foyers améliorés, carbonisation améliorée, alternatives énergétiques)	
	Foresterie communautaire	

68. La mise en œuvre des activités considérées présentent de nombreux co-bénéfices sociaux et environnementaux. Les estimations chiffrées vont dépendre des modèles utilisés ainsi que des enveloppes consacrées aux diverses activités, et bien sûr surtout des projets qui vont émerger et qui pourront être appuyés. On peut cependant synthétiser les co-bénéfices attendus des diverses activités considérées au sein de chaque programme de la manière suivante :

Activité	Cobénéfices sociaux attendus	Cobénéfices environnementaux attendus
Modernisation et sécurisation foncière	Amélioration du bien-être grâce à la diminution des conflits fonciers, création d'emplois	Diminution de la pression sur les forêts naturelles donc la biodiversité qu'elles comportent et les services environnementaux qu'elles fournissent, grâce à une planification plus long-terme de l'utilisation des ressources
Aménagement du Territoire	Amélioration du bien-être grâce à la diminution des conflits entre usages et entre usagers de l'espace, à une meilleure planification spatiale des infrastructures, activités et services	Diminution de la pression sur les forêts naturelles donc la biodiversité qu'elles comportent et les services environnementaux qu'elles fournissent, grâce à une planification et une utilisation plus rationnelle des ressources
Afforestation/Reforestation	Amélioration de la sécurité alimentaire (modèles agroforestiers), structuration des communautés locales et des producteurs, regroupement et stabilisation des populations en milieu rural savanicole, créations d'emplois (diminution de la dépendance à l'agriculture sur brûlis)	Contribution directe à la régénération (naturelle ou assistée) des forêts naturelles, diminution de la pression sur les forêts naturelles donc la biodiversité qu'elles comportent et les services environnementaux qu'elles fournissent
Diffusion des foyers améliorés	Création d'emplois (dans la production mais surtout dans la commercialisation ; dans les secteurs formels et informels ; pour hommes et femmes), diminution de la	Diminution de la pression sur les forêts naturelles donc la biodiversité qu'elles comportent et les services environnementaux qu'elles fournissent



	facture énergétique dans le budget des ménages, amélioration de la santé et de la sécurité des femmes et des enfants	
Carbonisation améliorée	Augmentation des revenus	Diminution de la pression sur les forêts naturelles donc la biodiversité qu'elles comportent et les services environnementaux qu'elles fournissent
Alternatives énergétiques	Création d'emplois et consolidation de la micro-entreprise, amélioration de l'accès à l'énergie grâce à l'augmentation de l'offre et la baisse des coûts d'approvisionnement	Diminution de la pression sur les forêts naturelles donc la biodiversité qu'elles comportent et les services environnementaux qu'elles fournissent
Foresterie communautaire	Augmentation des revenus, structuration des communautés locales et des producteurs, création d'emplois et consolidation de la micro-entreprise	Gestion durables des forêts naturelles, donc diminution de la pression sur la biodiversité qu'elles comportent et les services environnementaux qu'elles fournissent

Sélection des zones géographiques

69. **Le FIP vise le cofinancement de projets concentrés dans des zones géographiques restreintes plutôt que la dispersion des cofinancements sur tout le territoire**, de manière à maximiser leur impact, les leçons tirées et pouvoir ainsi valoriser les actions dans le cadre de la finance carbone, tout en créant un modèle transposable à d'autres zones dans le pays. Ceci correspond bien à la volonté de la RDC d'expérimenter la mise en œuvre d'actions au niveau sous-national en s'inspirant de la « *nested approach* »³.

70. **Trois zones géographiques prioritaires ont été sélectionnées sur la base d'une matrice multicritères reprenant les six critères d'investissement du FIP** déclinés en sous-critères pertinents au niveau géographique, présentée en **Annexe I**. Ces zones concentrent à la fois enjeux et opportunités pour le secteur privé et les communautés locales (forte pression sur les ressources forestières, disponibilité des terres pour les projets forestiers et agro forestiers, proximité des marchés, infrastructures, etc) et leur étendue comprend au moins l'intégralité du bassin d'approvisionnement des grandes villes présentes.

71. **Cette logique de bassin d'approvisionnement des grandes villes** permet de développer un ensemble varié d'activités convergeant toutes vers la réduction de la demande en bois-énergie et l'augmentation de l'offre durable (gestion durable des forêts naturelles et alternatives à ces forêts), sur une variété de types de terres différentes. Ces zones sont vraisemblablement celles ayant le meilleur potentiel d'intensification de l'utilisation des terres (autour des villes) et d'émergence de projets à la fois du secteur privé et des communautés locales (opportunités de commercialisation). Ces zones ne devraient pas être délimitées de manière trop stricte de manière à laisser la flexibilité dans l'émergence de projets là où ils sont viables.

72. **De manière générale, les grands centres urbains présentant par définition de fortes concentrations de population**, il est possible d'y toucher un nombre significatif de la population

³ Voir <http://www.climatefocus.com/downloads/4.TheNestedApproach.pdf>



congolaise. A ce titre ils représentent un potentiel important pour la diffusion des foyers améliorés. Des expériences réalisées dans le passé ont montré l'intérêt de la population urbaine pour ce type de foyers mais ces expériences pilotes doivent être développées à une échelle plus importante et en utilisant les meilleures pratiques développées depuis dans d'autres pays (le Kenya notamment). Le développement d'alternatives énergétiques à base de biomasse telles que les briquettes ou le *chardust* (poussière de charbon compressée), avec des initiatives pilotes réalisées actuellement dans l'est du pays, pourraient être encouragées, mais également d'autres types d'initiatives telles que le biogaz ou le gaz par exemple.

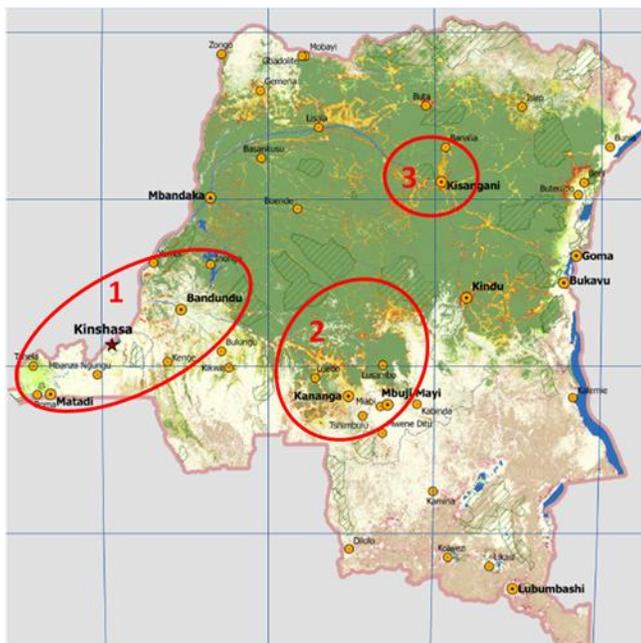
73. **Les zones savaniques présentent de manière générale de faibles densités de population, une faible mise en valeur des terres, une situation foncière légèrement moins complexe** (au moins en s'écartant de la périphérie des villes), **un potentiel d'amélioration des axes routiers à l'avenir et de création d'activités productives et d'emplois en dehors des forêts** (nécessité de création de sources de revenus alternatives). Ceci peut évidemment être très variable d'une zone à une autre. Le potentiel pour les activités d'afforestation/reforestation y est important, selon des modèles forestiers, agro forestier, voire agro-sylvo-pastoraux, que ce soit à grande échelle (en suivant notamment des modèles forestiers ou agro forestiers du type « *nucleus estate* » permettant de fédérer de nombreux petits planteurs autour d'un grand planteur) ou des microboisements réalisés par les communautés locales. Les plantations à grande échelle d'Ibi ou de Mampu sur le plateau des Bateke ou les plantations communautaires et études réalisées dans le cadre du projet de recherche appliquée *Makala* sur le plateau ainsi que dans la Bas-Congo constituent des expériences réussies utilisant des modèles très variés qu'il conviendra de répliquer en plus grand nombre et éventuellement à plus large échelle afin d'atteindre une masse critique. D'autres modèles (d'organisation, de combinaisons agroforesteries, etc) doivent être développés en fonction des conditions spécifiques à chaque zone. De manière générale les projets d'afforestation/reforestation de grande taille devraient suivre une approche paysage. Les zones savaniques peuvent également accueillir des activités de carbonisation améliorées, que ce soit en utilisant des techniques modernes (fours mobiles par exemple) dans les projets agro forestiers de type industriels, ou au travers de la formation de carbonisateurs professionnels aux techniques de carbonisation traditionnelle améliorée au sein des populations locales réalisant actuellement la carbonisation avec de faibles rendements. Des expériences passées sur lesquelles capitaliser existent (CATEB) ainsi que des initiatives actuelles notamment dans l'est de la RDC.

74. **Les zones forestières offrent des opportunités pour la foresterie communautaire** pour la production de bois-énergie, de bois d'œuvre, de PFNL, etc au travers de la l'exploitation durable, l'afforestation/reforestation, les activités de carbonisation améliorée. Les forêts ciblées pourraient être des forêts actuellement sous pression afin d'améliorer la durabilité, mais également des massifs un peu plus éloignés du centre urbain représentant la demande afin de préparer et expérimenter dans le cadre de l'extension du bassin d'approvisionnement dans un futur relativement proche.

75. **Les trois zones géographiques identifiées sont** (i) le bassin d'approvisionnement de la ville de Kinshasa, (ii) le bassin d'approvisionnement des villes de Kananga et Mbuji Mayi, et (iii) le bassin d'approvisionnement de la ville de Kisangani. Ces trois zones présentaient de plus, au delà des seuls critères FIP, une diversité particulièrement intéressante et représentative d'une part



importante du pays (respectivement : zone principalement savanicole avec ramifications en zone forestière ; zone de lisière savane-forêt ; zone forestière).



Carte des "points chauds" de la déforestation en RDC et des programmes géographiques sélectionnés pour le FIP⁴

Présentation des programmes

76. Ainsi la RDC souhaite présenter au FIP trois programmes géographiquement intégrés au sein desquels diverses combinaisons d'activités sectorielles et habitantes seront proposées, ainsi qu'un quatrième programme plus restreint visant l'appui à des projets jugés particulièrement intéressants mais n'étant pas situés au sein des trois zones prioritaires sélectionnées pour les programmes intégrés.

Le programme du bassin d'approvisionnement de Kinshasa

77. Le bassin d'approvisionnement de Kinshasa en charbon de bois est très étendu du fait de la très grande concentration de population (près de 10 millions d'habitants sur 65 millions en RDC), de la pauvreté du milieu environnant et de la présence d'axes de communication comme la RN1 en direction de Matadi dans le Bas Congo. Kinshasa est en effet entourée de vastes étendues de savane dégradée présentant un potentiel agricole relativement faible sur lesquelles les populations

⁴ Carte décennale 2000-2010 de la Déforestation et des Changements des Forêts en RDC (USAID-CARPE, SDSU, UMD & OSFAC, 2011) **références exactes**



locales pratiquent l'agriculture sur brulis dans les parcelles forestières résiduelles tout en produisant le charbon de bois destiné au marché de Kinshasa

78. **Malgré de très grands espaces non exploités, la pression foncière est très importante autour de Kinshasa** et il est essentiel d'assurer un appui sur les questions foncières afin de garantir les droits des populations locales tout en sécurisant les investissements. La pression pastorale est de plus importantes dans certaines zones (ex : District de Mai Ndombe). Les aspects de zonage seront également essentiels.

79. Le potentiel de déploiement des foyers améliorés est très fort à Kinshasa, de même que le développement d'alternatives énergétiques. La foresterie communautaire peut-être également envisagée notamment dans le Mayombe au Bas-Congo, en synergie avec le projet FORCOL, ou dans la région du District de Mai Ndombe dans la Province du Bandundu. Le potentiel d'afforestation/reforestation est très important ; les plantations à grande échelle d'Ibi ou de Mampu sur le plateau des Bateke ou les plantations communautaires et les études réalisées dans le cadre du projet de recherche appliquée Makala sur le plateau ainsi que dans la Bas-Congo constituent des expériences réussies utilisant des modèles très variés qu'il conviendra d'adapter en plus grand nombre et éventuellement à plus large échelle en combinaison avec d'autres modèles afin d'atteindre une masse critique.

Volume cumulatif d'émissions évitées : définir une répartition de l'enveloppe budgétaire en fonction des activités

Indicateurs de résultat à définir

Le programme du bassin d'approvisionnement de Kananga et Mbuji Mayi

80. **Les villes de Kananga et Mbuji Mayi, proches l'une de l'autre, font partie des 10 plus grandes villes du pays** et représentent une population de **XXX** et **XXX** habitants respectivement. Elles se situent en zone savanicole à la lisière forestière.

81. De la même manière que Kinshasa, le potentiel de reboisement dans la zone de savane est très important mais nécessite un accompagnement sur les aspects fonciers. Le potentiel de déploiement des foyers améliorés semble également important, de même que celui de la carbonisation améliorée. Etant situées en frange forestière, le potentiel de développement de concessions des communautés locales semble par contre beaucoup plus important que dans le bassin d'approvisionnement de Kinshasa. L'accompagnement foncier en terme de zonage sera également important.

Volume cumulatif d'émissions évitées : définir une répartition de l'enveloppe budgétaire en fonction des activités

Indicateurs de résultat à définir



Le programme du bassin d’approvisionnement de Kisangani

82. **La ville de Kisangani représente plus d’un million d’habitants et se situe en zone forestière** au bord du fleuve Congo, dans la cuvette centrale.

83. Le potentiel de boisement/reboisement y est également important, en utilisant des modèles différents adaptés au contexte, notamment la culture en Assiette sous Tapis Vert, expérimentée par l’Université de Kisangani et diffusée par l’ONG GEAF. L’étude sur le bois-énergie réalisée dans le cadre du projet Makala (CIFOR, 2010) indique que la gestion durable des anciennes plantations d’hévéa semble une option également très prometteuse, notamment dans le cadre de la foresterie communautaire, mais soumise à l’approbation de divers ministères y compris les affaires foncières. Ce fait souligne bien l’intérêt d’une action intégrée dans cette zone et ce secteur d’activité. L’accompagnement foncier et le zonage restent des activités importantes.

Création d’un Mécanisme d’appui aux initiatives prometteuses à fort potentiel REDD+

84. Il est cependant clair que certains projets proposés par le secteur privé, la société civile et gouvernement seront situés en dehors de ces zones prioritaires dans le cadre du FIP. Ces projets peuvent toutefois présenter une valeur didactique particulièrement intéressante (modèles proposés non encore testés, zones de particulièrement forte pression en termes de déforestation et de dégradation, superficie conséquente, etc) ce serait manquer des opportunités que de ne pas les valoriser. Ceci est de plus à mettre en parallèle avec le souci d’équité géographique en termes d’accès aux appuis, particulièrement cher au gouvernement de la RDC.

85. Il semble donc essentiel de laisser ouverte la possibilité de soutenir des projets particulièrement intéressants même en dehors de ces zones prioritaires identifiées pour le FIP. Dans de tels cas des appuis uniquement sectoriels seront à priori considérés.

86. Les détails de ce mécanisme de financement restent à préciser, mais la sélection des projets se fera à priori en suivant une matrice multicritères plus exigeante que pour les projets proposés dans le cadre des trois programmes géographiques présentés précédemment.

Volume cumulatif d’émissions évitées : définir une répartition de l’enveloppe budgétaire en fonction des activités

Indicateurs de résultat à définir

Conformité aux objectifs du FIP

87. Le tableau ci-dessous reprend les objectifs du FIP comme décrit dans le document de Conception du FIP et synthétise comment le présent Plan d’Investissement du FIP en RDC se propose d’y répondre.



Objectifs PIF	Eléments pertinents du Plan d'Investissement PIF de la RDC
Objectif global : appuyer le financement des initiatives visant à éliminer les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts et à surmonter les obstacles qui ont empêché cela jusqu'à présent	Les cofinancements PIF vont permettre d'appuyer l'entrée anticipée de la RDC dans la phase d'investissement. Et ce à travers des programmes géographiquement intégrés où des activités sectorielles seront menées pour faire face aux causes directes de la déforestation, en conjonction avec des activités habilitantes pour aider à lever certaines barrières à l'investissement (appui aux affaires).
Engager et faciliter des mesures destinées à transformer les politiques et les pratiques liées au secteur forestier des pays en développement	L'intégration des logiques sectorielles et habilitantes dans des zones de concentration devrait permettre d'obtenir un effet transformateur significatif sur les activités liées à la forêt. Les activités sectorielles permettent de démontrer la faisabilité de projets productifs, de divers modèles et outils. Les activités habilitantes permettent de lancer des réformes de fond au niveau national ainsi que tester des mesures transitoires ou des mécanismes de facilitation au niveau local
Piloter des modèles transposables ailleurs pour faire mieux comprendre les corrélations existant entre les investissements, des politiques et des mesures liés à la forêt et les réductions durables des émissions, la conservation et la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement	Sélection de 2 ou 3 zones stratégiques en termes d'enjeux et d'opportunités pour la REDD, grâce à une analyse multicritères basée sur les critères du PIF (dont celui de transposabilité). Ces quelques zones géographiques devraient être suffisamment différentes pour broser un large éventail de situations en RDC.
	Développer en parallèle une méthodologie MRV carbone, coûts/bénéfices, et avantages connexes.
Faciliter la mobilisation de nouvelles ressources financières au profit du programme REDD+, ce qui permettra de réduire de manière efficace et durable le déboisement et la dégradation des forêts, et contribuera ainsi à améliorer la gestion durable des forêts	Nécessité d'un effet de levier auprès du secteur privé (prêts du secteur bancaire et IMF, fonds propres des investisseurs)
	Dynamique de cofinancement avec les BMD et autres bailleurs et synergies avec projets/programmes existants ou en conception
	De façon plus générale création des conditions favorables pour attirer les investissements du secteur privé national et international
Fournir des données d'expérience utiles et faire part des réactions dans le cadre des délibérations de la CCNUCC sur le programme REDD+	Un retour d'expérience de la RDC sera systématique, notamment grâce au MRV carbone, coûts/bénéfices et avantages connexes, dans le cadre des délibérations de la CCNUCC sur le programme REDD et de manière régulière remonté aux partenaires de la CN REDD : UN-REDD, FCPF, CBFC

Tenue des consultations

88. La préparation du Plan d'Investissement et des Programmes PIF bénéficie du processus de consultation déjà entamé dans la phase de préparation de la REDD+, ainsi que des activités de renforcement des capacités de toutes les parties prenantes.

Consultations thématiques

89. Le plan d'investissement du PIF étant un sous-ensemble de la stratégie nationale REDD+ en cours de construction, les GCT, évoqués précédemment, sont les canaux les plus



pertinents pour les réflexions thématiques sur le déploiement anticipé de la stratégie nationale REDD+ en général et sur le FIP en particulier.

90. **Les GCT pertinents vont donc intégrer dans leur feuille de route les réflexions sur le plan d'investissement et les programmes du FIP.** Le tableau ci-dessous permet de synthétiser le lien entre la Stratégie Nationale REDD+, les Programmes Anticipés et le Plan d'Investissements FIP (la composition exacte des GCT impliqués variera en fonction de la décision finale quant aux secteurs d'activités retenus, décision intégrant notamment les résultats des consultations menées par la société civile).

GCT	Programmes anticipés	FIP	
<i>Réflexion sur un an et demi pour construire la stratégie nationale REDD à partir de 2013</i>	<i>Développement de programmes avec un démarrage rapide dans le cadre du « fast-start »</i>	<i>Développement de la Stratégie d'Investissement d'ici juin 2011. Soutien de projets sur environ 3 ans à partir de début 2012</i>	
A/R et augmentation des stocks de carbone	A/R dans les bassins d'approvisionnement de grandes villes	Afforestation/Reforestation	Programme Biomasse-Energie
Agroforesterie		Foyers améliorés	
Optimisation de la filière bois-énergie	Amélioration de l'efficacité énergétique	Carbonisation améliorée	
Energies locales alternatives		Energies alternatives	
Gestion communautaire des forêts et exploitation artisanale formelle	Aménagement du Territoire	Programme Foresterie communautaire	
Aménagement du Territoire		Programme Aménagement du Territoire	
Micro-zonage en zone forestière		Programme Foncier	
Harmonisation et sécurisation foncière	Harmonisation et sécurisation foncière	Programme Appui aux affaires	
Filières commerciales et de services en appui REDD+			
Gouvernance économique, politique, commerciale et fiscalité			
Valorisation des savoirs traditionnels et endogènes			
Stratégie de développement des peuples autochtones			
Programme Mai-Ndombe			

Consultations par type de partie prenante (cf. annexe X)

91. En plus des GCT, rassemblant toutes les parties prenantes pour des réflexions thématiques, les consultations sont également réalisées par type d'acteur afin de pouvoir capturer les avis et propositions spécifiques à chacun.

92. **Les consultations de la société civile** s'articulent autour de (i) consultations en province devant démarrer fin mars, financées à hauteur de 150.000USD par le PFCN, et de (ii) des échanges



réguliers avec la CN-REDD. Les consultations en province cibleront les trois zones prioritaires et s'achèveront par un atelier de consolidation et de restitution à Kinshasa. Un rapport sera alors fourni à la CN-REDD compilant les recommandations de la société civile quant au Plan d'Investissement du FIP. Des échanges ont déjà eu lieu en amont et surtout pendant et après la mission conjointe.

93. Si la société civile et les ONG internationales ont déjà été fortement associées au processus REDD, le secteur privé l'a été jusque là beaucoup moins (en dehors des exploitants forestiers), en attendant un niveau de maturité permettant son engagement concret.

94. **Un atelier d'engagement du secteur privé dans la REDD+** a donc été organisé le 16 février 2011, rassemblant notamment les banques, les institutions de microfinance, les investisseurs privés, la Fédération des Entreprises du Congo et la Fédération des Industriels du Bois. Ce atelier a permis i) d'informer les opérateurs économiques sur le mécanisme REDD+ et le processus en cours, ii) de sensibiliser les opérateurs économiques sur les opportunités apportées par ce processus, notamment dans le cadre des programmes nationaux REDD+, iii) de commencer à discuter des modalités de participation et d'appuis aux projets dans le cadre de ces programmes en général et de la préparation de la stratégie d'investissement du FIP en particulier

95. **Les consultations du secteur privé** vont inclure des rendez-vous individuels avec les institutions financières (banques, IMF) ainsi qu'avec certains opérateurs nationaux et internationaux. Des réunions de travail en groupe, notamment avec le secteur privé national, seront également organisées.

96. **L'administration publique** pertinente, en dehors du MECNT, sera consultée de manière régulière en fonction des besoins.

97. Comme évoqué précédemment, un processus d'identification des initiatives et financements pertinents pour la REDD en RDC a été lancé auprès des **divers partenaires techniques et financiers** de la RDC. Ce processus va s'intensifier au cours du mois d'avril, notamment auprès des BMD.

98. Ce processus de consultation doit permettre de faire émerger des projets pouvant être développés et soutenus dans le cadre du FIP. Un forum sera de plus réalisé en septembre 2011 afin de mettre en relation les porteurs de projets et investisseurs nationaux et internationaux. La participation de la CN-REDD au forum carbone de Barcelone début juin ainsi qu'à celui de Marrakech début juillet est de plus envisagée.

Potentiel de mise en œuvre et évaluation des risques

99. **L'analyse de faisabilité des programmes proposés** passe aussi par une évaluation des risques transversaux et spécifiques à chaque programme.

100. **Les risques transversaux peuvent être de diverses natures** : liés aux risques politiques du pays, au climat des affaires, aux défaillances du secteur bancaire, au manque de liquidité dans les circuits économiques et au déficit de compétences/expertise techniques et financières.



101. **Il est donc nécessaire de fournir les instruments appropriés aux institutions financières pour analyser puis suivre les projets REDD+ et d’instaurer des mesures de renforcement des capacités et de gouvernance institutionnelle**, notamment sur les aspects fonciers : par exemple dans la situation actuelle les propriétaire terriens ne sont pas clairement identifiés à cause de problèmes de droits fonciers ; l’objectif est d’arriver à un cadastre clair et précis des terres disponibles pour les projets REDD. L’Etude Environnementale et Sociale Stratégique (SESA) est un outil qui permet aussi d’identifier des risques sociaux et environnementaux en RDC

102. **Les risques spécifiques à chaque programme** sont présentés ci-dessous :

A réaliser :

- Kinshasa: XXX
- Kananga : XXX
- Kisangani : XXX
- Autres : XXX

103. **L’analyse des risques doit aussi prendre en compte la diversité des acteurs impliqués.** La matrice préliminaire ci-dessous indique à titre d’exemple quelques risques particuliers auxquels peuvent être exposés les différentes parties prenantes à chaque étape d’un projet FIP:

	EXOGENES	ENDOGENES		
	Climat des affaires	Capital	Exécution	Rentabilité
Porteurs de projet	Accès au crédit, corruption	Capacité d’apport personnel	Retard d’implémentation	Cash-flows, crédits carbone
Cellule Pilotage FIP	Blocages administratifs	Apport minimum requis	Processus sélection	MRV, standards
Partenaires financiers	Liquidités	Garanties (financières + gages)	Remboursement des prêts	Prix du carbone
Partenaires techniques	Création d’entreprises	Solvabilité du porteur	Accompagnement technique	Procédure validation
Instances administratives	Conflits d’intérêts	Enveloppe budgétaire	Projets habilitants	MRV
Société civile	Opinion publique	Partenariat	Sensibilisation	Contrôle

Plan et instruments de financement

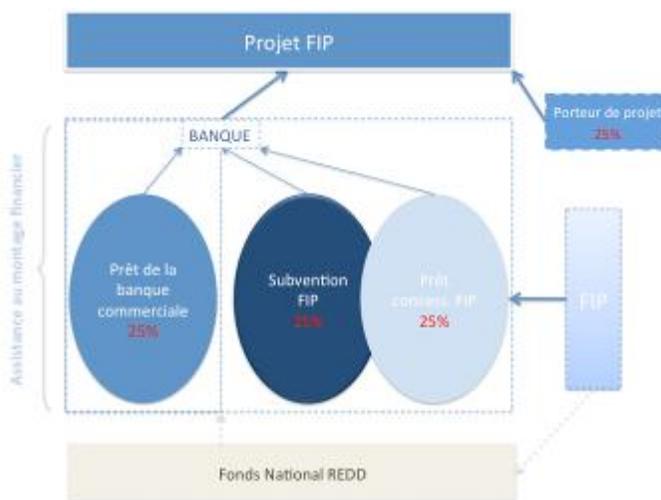
104. **Les fonds FIP sont appelés à entrainer des co-financements** : soit avec des financements déjà existants sur certains projets REDD+ respectant les critères FIP (CARPE), soit en créant un effet de levier auprès des autres acteurs potentiels de la REDD+ sous la forme de: prêts concessionnels des BMDs (BAD, Banque Mondiale), subventions des organismes bilatéraux de développement (AFD, GTZ par exemple), prêts des banques commerciales congolaises (BCDC), prêts des banques internationales (Citibank), crédits des institutions de microfinance (ProCredit), apports en capital des opérateurs économiques congolais (Congo Futur), fonds propres des sociétés



privées forestières (ITB), subventions des ONG nationales ou internationales, etc. La section 5 décrit déjà les efforts de collaboration entre BMDs ainsi qu'avec les autres partenaires de développement (UN-REDD), à la fois dans la phase de préparation et d'investissement du FIP.

105. **Il sera nécessaire de mettre en place un système spécifique adapté au secteur ainsi qu'un autre système adapté aux communautés locales.**

106. **Les montants des cofinancements et les mécanismes financiers possibles sont difficiles à évaluer en l'état actuel des discussions avec les partenaires.** La Coordination Nationale REDD a entrepris des consultations bilatérales avec les opérateurs techniques et financiers depuis le début d'année 2011 et va les poursuivre dans les prochains mois pour affiner le Plan d'Investissement FIP. On peut néanmoins conjecturer sur d'éventuels effets de levier-type au niveau du secteur privé et bancaire de la manière illustrée ci-dessous :



107. Un porteur de projet potentiel du secteur privé sélectionné dans le cadre du FIP pourrait ainsi participer de la manière suivante : il investit 25% de fonds propres, emprunte 25% à une banque commerciale à un taux bonifié (notamment grâce à l'appui du FIP), reçoit une subvention FIP de 25% et un prêt concessionnel FIP de 25%. Les fonds FIP (50%) ont permis de générer un apport de capitaux frais égal à 50% du montant total du projet (25% bancaire + 25% privé).

108. Ceci est un cas-type donné à titre d'exemple. Ces mécanismes doivent être discutés avec les opérateurs économiques pertinents. Cet exemple ne prend pas en compte une articulation de ces fonds avec d'autres sources de co-financements, notamment celles provenant des BMD et des organismes bilatéraux de développement.

109. Aussi, lorsque le Fonds National REDD+ sera opérationnel, les financements du FIP pourraient être directement versés dans ce fonds, qui se chargerait alors de la redistribution des financements sur la base du cahier des charges du programme FIP et conformément à ses règles de gestion répondant aux standards internationaux. Il est attendu que le Fonds National REDD+ soit opérationnel d'ici à la fin 2012. En attendant, les financements du FIP seraient libérés par tranche, sur la base de rapports d'exécution financière et de requêtes de déboursement consolidées par le



MECNT pour l'ensemble des programmes. Les fonds seraient alors canalisés directement du FIP jusqu'aux entités de gestion désignées.

110. Comme évoqué précédemment, les réflexions préliminaires de cette section ont réalisées seulement au sein de la CN-REDD et nécessitent d'être discutées de manière très approfondie afin d'étudier les différentes possibilités.



Annexe 7. Critères géographiques pour la sélection des zones d'intervention du FIP

Critères FIP		Capacité potentielle à atténuer les effets du changement climatique			Transposabilité potentielle à grande échelle				Mesures de sauvegarde	
Sous-critères	Taux de déforestation historique	Stock de C/ha	Existence de menaces futures identifiées sur la forêt	Moyenne	Moteurs de la DD représentatifs en RDC (actuels/futurs)	Multiplés types d'acteurs dans la zone	Représentativité des écosystèmes principaux en RDC (forêt/savane)	Moyenne	Applicable pour l'évaluation de la stratégie, des programmes et projets	TOTAL

Efficience économique			Potentiel de réussite				Intégration du développement durable (avantages connexes)				
Proximité des marchés (grands centres)	Dynamisme des acteurs présents	Moyenne	Capacité à résoudre les conflits (foncier, ressources naturelles, etc)	Capital existant d'expériences reproductibles	Proximité d'axes transport importants	Moyenne	Présence de forêts menacées de haute valeur en biodiversité	Potentiel de valorisation d'autres services environnementaux	Potentiel de contribution aux moyens de subsistance et au développement humain des populations dépendantes des forêts	Démontrer un lien avec le mécanisme de fonds dédié aux peuples autochtones et communautés locales	Moyenne



Annexe 8. Feuille de route pour la préparation du Plan d'Investissement

Consultations par type de partie prenante

Activités		Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Société civile	Préparation consultations en province										
	Consultations sur le terrain										
	Atelier national et remise recommandations										
	Echanges libres entre société civile et CN-REDD										
Secteur privé	RDV individuels opérateurs financiers (banques, IMF)										
	Réunions de travaux avec les opérateurs financiers intéressés										
	RDV individuels opérateurs économiques nationaux (entreprises, investisseurs)										
	Intégration des opérateurs économiques dans les réflexions dans les Groupes de Travail géographiques										
Administration publique	Echanges entre les divers Ministères pertinents et la CN-REDD (dont Comité Interministériel REDD)										

Consultations sectorielles (toutes parties prenantes)

Activités		Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Groupes de Coordination Thématique (GCT)* et Groupes de Travail Géographiques	Présentation FIP / feuilles de route GCT/PIF										
	Commentaires sur Plan d'Investissement (Sections 1,4,6,7 et 8)										
	Programmes: cibler/affiner activités précises, synthèse, retour d'expériences										
	Stratégie nationale et suivi des propositions des GT géographiques										

Validation Plan d'investissement / Programmes PIF

Activités		Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Comité National	Validation Plan d'Investissement PIF										
	Validation Programmes PIF										

GCT proposés pour participer dans la réflexion du PIF :

* GCT proposés: *Gestion communautaire des forêts et exploitation artisanale formelle*
Afforestation/Reforestation & augmentation des stocks
Agroforesterie
Optimisation de la filière bois énergie
Energies locales alternatives

Micro-zonage en zone forestière
Aménagement du territoire
Harmonisation et sécurisation foncière
Gouvernance économique, politique commerciale et fiscalité
Filières commerciales et de services en appui à la REDD+
Stratégie de développement des peuples autochtones